

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2205

10 septembre 2008

SOMMAIRE

Alizee Participations S.A.	105795	LOTOS S.A., Privatvermögensverwal-	105799
Amadea S.à.r.l.	105814	tungsgesellschaft ("SPF")	105799
Apollo 3C S.à r.l.	105798	Maison d'Anjean S.à r.l.	105814
Belliard Strategies S.A.	105840	Market Overview S.A.	105814
BPB Valmarand S.A.	105800	Maya Invest S.A.	105802
Callatay et Wouters, Association d'Ingé-		NasyaJet S.A.	105806
nieurs-Conseils S.A.	105794	NCP I S.C.A. Sicar	105800
Calpam Luxembourg S.à r.l.	105797	NCP S.à r.l.	105815
Cifa (Luxembourg) Holdings S.à r.l.	105807	New Europe Property Holdings (Luxem-	
Codebi	105797	bourg) S.à r.l.	105795
Dexia Insurance & Pensions Services	105794	Nilsson Invest GmbH	105796
DHC Luxembourg V S.à r.l.	105796	Northgate Private Equity III S.A. (FIS) ..	105816
DH ProjectCo 1 S.à r.l.	105799	Northgate Private Equity S.A. (FIS)	105816
Directo S.A.	105797	Opus LP Holdings Sàrl	105798
Eifeler Frischdienst Sàrl	105800	Petrona Tower S.A.	105840
EPF Fronhofer Galeria S.à r.l.	105801	Poele de Carotte S.à r.l.	105837
EPF Specks Hof S.à r.l.	105801	Pygmalux Development S.A.	105840
Falcione Finance S.A.	105838	Quinlan Private Atrium Client Holdings	
Farcom Investment S.A.	105839	S.à r.l.	105801
Fashion Investment Group S.A.	105838	Quinlan Private Paddington Client Hol-	
Fly Invest S.A.	105815	dings S.à r.l.	105796
Fly Invest S.A.	105815	Quinlan Private Residential II Client Hol-	
Geimas Trading S.A.	105806	dings S.à r.l.	105837
Geimas Trading S.à r.l.	105806	Real Estate Euro-Invest S.A.	105794
Getro International S.A.	105794	Robinia S.A.	105795
GIT International S.A.	105796	Rosati S.à r.l.	105801
GlobeOp Financial Services S.A.	105799	Sea Dream S.A.	105813
HBP Muelheim S.à r.l.	105837	SKVG.Com S.à r.l.	105838
Health Invest S.A.	105800	Specialised Engineering Holdings S. à r.l.	
H.V.L. S.A.	105815	105799
J.M.W. Sàrl	105836	Taurus Euro Retail II Investment S.à r.l.	
JPMorgan European Property Finance S.à		105804
r.l.	105839	Thèola S.à r.l.	105813
La-Fonte International S.A.	105839	Transport Becker S.à r.l.	105798
Lainière Luxembourg S.A.	105795	Trial Un Sàrl	105814
Lmproject S.A.	105836	Valexpert S.A.	105837
Lotos Holding S.A.	105799		

Getro International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 70.410.

1) Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008109136/637/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT08877. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Real Estate Euro-Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 33.206.

1) Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008109137/637/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT08878. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Callatay & Wouters PSF, Callatay et Wouters, Association d'Ingénieurs-Conseils S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89F, rue Pafebruch, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 38.811.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008109140/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT05337. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Dexia Insurance & Pensions Services, Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.
R.C.S. Luxembourg B 80.130.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 21 septembre 2007

L'Assemblée nomme M. Roland Neuckermans, avec adresse professionnelle Dexia Insurance Belgium, avenue Livingstone, 6, B-1000 Bruxelles, en qualité d'Administrateur du Conseil d'Administration de Dexia Insurance & Pensions Services. Son mandat prendra fin à l'issue de l'AGO de 2010.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Pour extrait conforme

Pour Dexia Insurance & Pensions Services

Michel Wohl / Geert Van den Broeck

Chief Operating Officer / Chief Financial Officer

Référence de publication: 2008109405/1709/18.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2008, réf. LSO-CT01402. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Alizee Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 10, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 88.395.

—
Extrait de la réunion du Conseil d'administration en date du 8 août 2008

Après en avoir délibéré, le conseil prend la résolution suivante:

Le Conseil d'Administration décide de renouveler Monsieur René LAVAILLOTTE au poste d'administrateur-délégué, son mandat expirant le 21 mai 2010.

Fait à Luxembourg, le 8 août 2008.

Pour extrait conforme

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008109413/5863/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08372. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

New Europe Property Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 108.116.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008109141/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2008, réf. LSO-CT06443. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Robinia S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 47.579.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008109144/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2008, réf. LSO-CT01794. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Lainière Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 45.650.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008109145/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2008, réf. LSO-CT01801. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Nilsson Invest GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 128.255.

Le bilan au 31 décembre 2007a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008109146/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS10643. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

GIT International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 85.236.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22.08.08.

GIT INTERNATIONAL S.A.

Régis DONATI / Bruno TOSONI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008109164/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09461. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

DHC Luxembourg V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 123.613.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 22 août 2008.

Pour la société

Anja HOLTZ

Le notaire

Référence de publication: 2008109194/2724/13.

(080126525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Quinlan Private Paddington Client Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 25.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 133.986.

La nouvelle adresse professionnelle du gérant de type A, Matthew Charles Fleming est au 8, Raglan Road, DUBLIN 4
Ballsbridge, Irlande.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008109432/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT09812. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Directo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 116.134.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 04 août 2008 à 11.00 heures au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter, avec effet immédiat, la démission de:

Madame Sandrine CECALA, employée privée, née le 28 mai 1977 à Villerupt en France, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg de sa fonction d'administrateur.

- De coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat:

Monsieur Giacomo BATTERA, employé privé, né le 29 août 1973 à Venise en Italie, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008109178/24/21.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2008, réf. LSO-CT06737. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Calpam Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8069 Bertrange, 14, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 9.646.

EXTRAIT

Il ressort de l'assemblée générale du 30 juin 2008:

Démission d'un gérant:

Monsieur Keith Rissen a présenté sa démission du poste de gérant à partir du 1^{er} juillet 2008.

Nomination d'un gérant:

Monsieur Johan Innegraeve, né le 9 mars 1961 à B-Hamont, de nationalité belge, habitant à B-1702 Dilbeek, Dianalaan 29 a été nommé en tant que gérant pour une durée de 6 ans, à partir du 1^{er} juillet 2008.

Bertrange, le 6 août 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Gérant technique

Référence de publication: 2008109183/287/21.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08553. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Codebi, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 62.349.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008109257/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07592. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Transport Becker S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 247.894,00.**

Siège social: L-9956 Hachiville, Maison 63.

R.C.S. Luxembourg B 98.399.

—
EXTRAIT

Il ressort de l'assemblée générale du 30 juin 2008:

Démission d'un gérant:

Monsieur Keith Rissen a présenté sa démission du poste de gérant à partir du 1^{er} juillet 2008.

Nomination d'un gérant:

Monsieur Johan Innegraeve, né le 9 mars 1961 à B-Hamont, de nationalité belge, habitant à B-1702 Dilbeek, Dianalaan 29 a été nommé en tant que gérant pour une durée de 6 ans, à partir du 1^{er} juillet 2008.

Bertrange, le 6 août 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Gérant technique

Référence de publication: 2008109185/287/21.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08446. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Apollo 3C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 30.628,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 109.037.

—
L'associé de la Société, Apollo European Real Estate Fund II (Euro) LP, a récemment changé d'adresse et est désormais domicilié au:

2, Manhattanville Road, Purchase, NY 10577, Etats-Unis.

Luxembourg, le 9 juin 2008.

Priscille Fourneaux

Manager

Référence de publication: 2008109188/9168/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT09734. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Opus LP Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 130.674.

—
Extrait informatif concernant le Siège Social de la Société

Lors du conseil communal de Bertrange il a été décidé de doter d'une dénomination les rues de la zone industrielle dite «ZI Bourmicht».

De ce fait, le Siège Social de la Société est désormais comme suit:

10B, rue des Mérovingiens, ZI Bourmicht, L-8070 Bertrange

Luxembourg, le 11 août 2008.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008109325/9168/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09526. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

**LOTOS S.A., Privatvermögensverwaltungsgesellschaft ("SPF"), Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Lotos Holding S.A.).**

Siège social: L-5619 Mondorf-les-Bains, 45, rue John Gruen.
R.C.S. Luxembourg B 66.498.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 52392 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2008109192/211/13.

(080126546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

DH ProjectCo 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 136.672.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 22 août 2008.

Pour la société
Anja HOLTZ
Le notaire

Référence de publication: 2008109193/2724/13.

(080126530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

GlobeOp Financial Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 74.304.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 22 août 2008.

Pour la société
Anja HOLTZ
Le notaire

Référence de publication: 2008109198/2724/13.

(080126449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Specialised Engineering Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 69.338.

Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008109226/655/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09178. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

BPB Valmarand S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4930 Bascharage, 190, boulevard J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 81.005.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 52555 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2008109196/211/11.

(080126477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Eifeler Frischdienst Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9944 Beiler, 1, Hasselt.
R.C.S. Luxembourg B 103.025.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 22 août 2008.
2M CONSULTANT SARL
13, rue Bolivar, L-4037 Esch/Alzette
Cabinet comptable et fiscal
Signature

Référence de publication: 2008109210/612/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02586. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

NCP I S.C.A. Sicar, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 126.960.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NCP I S.C.A SICAR
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008109241/1649/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT09903. - Reçu 50,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Health Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 100.457.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008109242/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07377. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Rosati S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 65, rue des Bruyères.
R.C.S. Luxembourg B 95.639.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 22 août 2008.
2M CONSULTANT SARL
13, rue Bolivar, L-4037 Esch/Alzette
Cabinet comptable et fiscal
Signature

Référence de publication: 2008109213/612/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02593. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

EPF Specks Hof S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 117.692.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008109260/5499/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT09970. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

EPF Fronhofer Galeria S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 117.705.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008109261/5499/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT09968. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Quinlan Private Atrium Client Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 129.882.

La nouvelle adresse professionnelle du gérant de catégorie A. Matthew Charles Fleming est au 8, Raglan Road, DUBLIN 4 Ballsbridge, Irlande.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008109430/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT09846. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Maya Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 141.008.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le sept août.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

la société "ECOPROMPT S.A.", société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,

ici représentée par Madame Christel DETREMBLEUR, juriste, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 6 août 2008.

La procuration signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de "MAYA INVEST S.A.".

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-trois mille euros (33.000,- EUR), divisé en trois cent trente (330) actions, d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société est encore autorisée à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés commerciales. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leur successeurs soient élus.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration doit désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle du délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième mardi du mois de mai à 14 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2008.
- 2.- La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2009.

Souscription et libération

Les trois cent trente (330) actions sont souscrites par la société "ECOPROMPT S.A.", prénommée.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente-trois mille euros (EUR 33.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros.

Décision de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire, représentant l'intégralité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui du commissaire à un (1).

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

- 1.- Monsieur Romain THILLENS, licencié en sciences économiques appliquées, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.
- 2.- Monsieur Christophe BLONDEAU, employé privé, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.
- 3.- Monsieur Nour-Eddin NIJAR, employé privé, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.
Monsieur Christophe BLONDEAU, prénommé, est nommé Président du Conseil d'Administration.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

"HRT Révision S.A.", ayant son siège au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donné à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par ses noms, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. DETREMBLEUR, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 août 2008. Relation: EAC/2008/10761. — Reçu cent soixante-cinq Euros (33.000,- à 0,5 % = 165,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): BOIÇA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations par Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich, en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, sur base d'un mandat oral.

Remich, le 22 août 2008.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2008109626/239/140.

(080127343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

Taurus Euro Retail II Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 710.500,00.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 121.734.

In the year two thousand and eight, on the ninth day of July,

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Taurus Euro Retail II Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number 121.725,

here represented by Mrs. Catherine Martougin, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in its capacity as sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Taurus Euro Retail II Investment S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 121.734 (the "Company"), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of the notary Henri Hellinckx, pre-named, on November 7, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Asso-

ciations N ° 2452 of December 30, 2006, the articles of incorporation of which were amended for the last time by a deed of Maître Henri Hellinckx, pre-named, on March 13, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 1050 of April 29, 2008, has required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by two hundred thirty-four thousand two hundred Euro (EUR 234,200.-), from four hundred seventy-six thousand three hundred Euro (EUR 476,300.-) up to seven hundred ten thousand five hundred Euro (EUR 710,500.-), by the issue of nine thousand three hundred sixty-eight (9,368) new shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

The nine thousand three hundred sixty-eight (9,368) shares newly issued have been entirely subscribed by the Sole Shareholder and have been fully paid up by a contribution in cash, together with a share premium of two million one hundred seven thousand three hundred forty-three Euro (EUR 2,107,343.-), so that the total amount of two million three hundred forty-one thousand five hundred forty-three Euro (EUR 2,341,543.-) is at the disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

Second resolution

As a result of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to modify the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth read as follows:

"The Company's share capital is set at seven hundred ten thousand five hundred Euro (EUR 710,500.-), represented by twenty-eight thousand four hundred twenty (28,420) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each."

The rest of the articles of incorporation of the Company shall remain unchanged.

Estimate of costs

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this extraordinary general meeting is estimated at approximately EUR 14,600.-.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version, on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le neuf juillet,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Taurus Euro Retail II Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.725,

ici représentée par Madame Catherine Martougin, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associé unique ("Associé Unique") de Taurus Euro Retail II Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 121.734 (la "Société"), constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte du notaire Henri Hellinckx, pré-désigné, le 7 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 2452 du 30 décembre 2006, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire Henri Hellinckx, pré-désigné, le 13 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 1050 du 29 avril 2008, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux cent trente-quatre mille deux cents euros (EUR 234.200.-), pour le porter de son montant actuel de quatre cent soixante-seize mille trois cents euros (EUR 476.300.-) à sept cent dix mille cinq cents euros (EUR 710.500.-), par l'émission de neuf mille trois cent soixante-huit (9.368) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune.

Les neuf mille trois cent soixante-huit (9.368) parts sociales nouvellement émises ont été entièrement souscrites et libérées par l'Associé Unique, ensemble avec une prime d'émission y relative d'un montant de deux millions cent sept mille trois cent quarante-trois euros (EUR 2.107.343.-), par un apport en numéraire, de sorte que la somme de deux

millions trois cent quarante-un mille cinq cent quarante-trois euros (EUR 2.341.543,-), se trouve à la disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à la somme de sept cent dix mille cinq cents euros (EUR 710.500,-), représentée par vingt-huit mille quatre cent vingt (28.420) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune."

Le reste des statuts de la Société demeure inchangé.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ EUR 14.600.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. MARTOUGIN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 juillet 2008. Relation: LAC/2008/29018. — Reçu onze mille sept cent sept euros soixante-douze cents (0,5% = 11.707,72.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008109655/242/101.

(080127216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

NasyaJet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 128.104.

—
EXTRAIT

Le siège social de la société est transféré du 55, boulevard de la Pétrusse L-2320 Luxembourg au 4, Place de Strasbourg L-2562 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008109613/1285/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT10121. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

**Geimas Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Geimas Trading S.A.).**

Siège social: L-9233 Diekirch, 14, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 45.501.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008109554/1267/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10228. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Cifa (Luxembourg) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 141.011.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the eleventh of August.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"ZoomlionCifa (Luxembourg) Holdings S.à r.l.", a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 412F route d'Esch, L-1030, Luxembourg, and which registration with the Luxembourg Trade and Companies' Register is pending, constituted today by the undersigned notary,

duly represented by Mr Jean-Baptiste Beauvoir-Planson, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Hong-Kong, on 6 August 2008,

The proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in his herea bove stated capacities, have drawn up the following articles of association of a société à responsabilité limitée, which he declared organised as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and loans and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company is incorporated under the name of "Cifa (Luxembourg) Holdings S.à r.l.".

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by the general meeting of its shareholders or by means of a resolution of its sole shareholder, as the case may be. A transfer of the registered office within the same municipality may be decided by a resolution of the sole manager or, as the case may be, the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each. Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be changed at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least or by the sole shareholder, as the case may be.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. They may only be transferred, inter vivos, to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office.

In the case of several managers, the Company may be managed by a board of managers, who need not necessarily be shareholders. The board shall be composed of at least one manager A and at least one manager B.

In that case, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of one manager A and one manager B.

The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason ("cause légitime").

Art. 13. The board of managers may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers, or in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 17. The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carry-forward profits and distributable reserves, but decreased by carry-forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Collective decisions of the shareholders - Decisions of the sole shareholder

Art. 18. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 20. The sole shareholder, as the case may be, exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's financial year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 22. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholder(s). Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them or to the sole shareholder, as the case may be.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Transitory provisions

- 1) The first accounting year shall begin at the date of incorporation and shall terminate on the 31 December 2008.
- 2) The first annual general meeting of shareholders shall take place in the year 2009.

Subscription and payment

"ZoomlionCifa (Luxembourg) Holdings S.à r.l.", as aforementioned, has subscribed for and fully paid up five hundred (500) shares having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, for a total subscription price of one hundred twenty-three thousand euro (EUR 123,000.-), which shall be allocated for twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to the share capital of the Company and for one hundred ten thousand five hundred euro (EUR 110,500) to the share premium account of the Company.

All the shares have been entirely paid-in, so that the amount of one hundred twenty-three thousand euro (EUR 123,000.-) is as of now available to the company, as it has been justified to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand five hundred euro.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article 26 of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies have been fully observed.

General meeting of the shareholders

The above mentioned persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to a general meeting of shareholders. After verification of the due constitution of the meeting, the meeting has adopted the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The general meeting resolves to elect the following persons as members of the board of managers for a term to expire at the annual general meeting called to approve the accounts of the accounting year ended 2008 :

Class A managers:

- a) John HuanZhao, private employee, born in China on 25 January 1963, residing at No. 1703, 7th Building, Xinke Xiangyuan, Kexueyuan Nanlu, Haidian District, Beijing, P.R. China 100190;
- b) Zhongwei Qiu, private employee, born in China on 4 September 1968 residing at No.601, Gate 6, Building 3, Bai Zhi Fang Dongjie, Xuanwu District, Beijing, P.R. China 10019;

Class B managers:

Carla Alves Silva, with her address at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, with place of birth in Mirandela, Portugal, and date of birth September 13, 1974.

Second resolution

The registered office of the Company is set at 412F route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the notary by their first and surnames, civil status and residence, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le onze août.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

"ZoomlionCifa (Luxembourg) Holdings S.à r.l.", une société constituée et régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 412F route d'Esch, L-1030, Luxembourg, dont l'enregistrement auprès du RCS de Luxembourg est en instance, constituée aujourd'hui par le notaire soussigné,

dûment représentée par Monsieur Jean-Baptiste Beauvoir-Planson, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donné à Hong-Kong et à Luxembourg, le 6 août 2008.

La procuration signée ne varietur par le comparant et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et de prêts et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "Cifa (Luxembourg) Holdings S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché du Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de son associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés. Un transfert du siège social à l'intérieur de la même municipalité pourra être décidé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social ou par l'associé unique, le cas échéant.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux

associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance sera formé d'au moins un gérant A et un gérant B.

Dans cette situation la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant A et un gérant B.

Ils sont librement révocables à tout moment vis-à-vis des tiers et sans motif.

Art. 13. Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions collectives des associés - Décisions de l'associé unique

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 20. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 22. Chaque année au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés ou, le cas échéant, par l'associé unique qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société ou distribué à l'associé unique.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale annuelle des associés aura lieu en 2009.

Souscription et libération

"ZoomlionCifa (Luxembourg) Holdings S.à r.l.", susmentionnée, a souscrit et entièrement libéré cinq cents (500) parts sociales ayant chacune pour valeur nominale vingt-cinq euros (EUR 25,-), pour un prix de souscription total de cent vingt-trois mille euros (EUR 123.000,-), affecté à hauteur de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) au capital social de la Société et à hauteur de cent dix mille cinq cent euros (EUR 110.500,-) au compte prime d'émission de la Société.

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de cent vingt-trois mille euros (EUR 123.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ deux mille cinq cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Assemblée générale des associés

Les personnes susmentionnées, représentant l'intégralité du capital souscrit et considérant avoir été valablement convoquées, ont immédiatement tenu l'assemblée générale des associés. Après vérification de la validité de la constitution de l'assemblée, l'assemblée générale a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'assemblée générale décide d'élire les personnes suivantes au conseil de gérance de la Société pour une période expirant à l'assemblée générale annuelle réunie pour approuver les comptes de l'exercice social de l'année 2008.

Gérants de Classe A:

- John HuanZhao, employé privé, né en Chine le 25 Janvier 1963, demeurant à N ° . 1703, 7th Building, Xinke Xiangyuan, Kexueyuan Nanlu, Haidian District, Beijing, P.R. China 100190;
- Zhongwei Qiu, employé privé, né en Chine le 4 Septembre 1968 demeurant à N ° .601, Gate 6, Building 3, Bai Zhi Fang Dongjie, Xuanwu District, Beijing, P.R. China 10019;

Gérant de Classe B:

Carla Alves Silva, employé privé, né à Mirandela, Portugal, le 13 Septembre 1974, demeurant au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Deuxième résolution

Le siège social de la Société est fixé au 412F route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date à la date susmentionnée.

L'acte ayant été lu aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état civil et demeure, les comparants ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: J. B. BEAUVOIR-PLANSON, J. J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 août 2008. Relation: EAC/2008/10831. — Reçu six cent quinze Euros (123.000,- à 0,5 % = 615,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): BOIÇA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, sur base d'un mandat oral.

Luxembourg, le 22 août 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008109632/239/339.

(080127355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

Sea Dream S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 82.191.

—
EXTRAIT

Le siège social de la société est transféré du 55, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 4, Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008109621/1285/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT10136. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

Thèola S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 111.280.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique prises à Luxembourg lors de l'assemblée générale extraordinaire du 25 juillet 2008.

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- L'associé unique décide de nommer:

* HRT Révision S.A., société anonyme établie et ayant son siège social au L-1526 Luxembourg 23, Val Fleuri inscrite au Registre du Commerce et de Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 51.238;

en qualité de Commissaire aux Comptes avec effet immédiat.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Pour THEOLA S.à.r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008109570/6654/23.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10401. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Maison d'Anjean S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6833 Biwer, 80, Haaptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 125.714.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/08/2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sàrl, Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008109579/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08202. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Amadea S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 8.361.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/08/2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sàrl, Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008109580/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08198. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Market Overview S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 102.395.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008109541/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10214. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Trial Un Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 25, rue Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 115.685.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/08/2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sàrl, Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008109582/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08191. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Fly Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 61.406.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22.08.08.

Companies & Trusts Promotion S.A.

Signature

Référence de publication: 2008109526/696/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT10031. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Fly Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 61.406.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22.08.08.

Companies & Trusts Promotion S.A.

Signature

Référence de publication: 2008109527/696/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT10040. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

H.V.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 107.904.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008109538/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10247. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

NCP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 126.023.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NCP S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008109551/1649/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT10173. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

**Northgate Private Equity S.A. (FIS), Société Anonyme,
(anc. Northgate Private Equity III S.A. (FIS)).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 127.892.

In the year two thousand and eight, on the eighteenth day of July.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of Northgate Private Equity III S.A., FIS (the "Company"), a société anonyme, qualifying as a fonds d'investissement spécialisé (a «FIS») under the law of February 13, 2007, having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered at the Registre du Commerce et des Sociétés of Luxembourg under the number B 127.892, and having a share capital of USD 26,560,000.- and incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated 13 April 2007, published at the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 992, dated 29 May 2007.

The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a notarial deed of the undersigned notary dated 15 May 2007, published at the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1643, dated 3 August 2007.

The meeting was opened under the chairmanship of Mr Jean-Cédric Charles, licencié en droit, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary Mr Benoit Duvieusart, LL.M., with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The meeting elects scrutineer Mr Nicolas Goulet, maître en droit, with professional address Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that

I.- All the shares being in registered form, a convening notice to the meeting was sent to each registered shareholder of the Company by registered mail on June 11, 2008.

II.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies "ne varietur" will be registered with this deed.

III.- It appears from the attendance list that out of twenty-six thousand five hundred and sixty (26,560) shares outstanding, twenty-five thousand nine hundred and ten (25,910) shares with a nominal value of USD 1,000.- (one thousand US Dollars) each, are present or represented in this extraordinary general assembly.

IV.- The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the agenda of the meeting.

V.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Amendment of the Article 1 "Name" of the articles of association of the Company (the "Articles") in order to change the name of the Company from "Northgate Private Equity III S.A. (FIS)" into "Northgate Private Equity S.A. (FIS)"

2. Amendment of the Article 3 "Duration" of the Articles in order to change the duration of the Company from a limited term of 15 years (with a possible extension for up to two periods of 1 year) to an unlimited duration.

3. Amendment of Article 6 "Share Capital" of the Articles in order to (i) insert the possibility for the board of directors of the Company (the "Board of Directors") to limit or suppress the preferential right of the shareholders of the Company (the "Shareholders") to subscribe for new shares of the Company (the "Shares"), (ii) increase the amount of the authorized share capital up to an amount of USD 400,000,000.- (four hundred million US Dollars) and (iii) renew, for a period of 5 years, the authorization to issue shares of the Company within the authorized capital mechanism, with or without reserving to existing Shareholders a preferential right to subscribe for such shares.

4. Insertion of a new Article "Sub-Funds" between the current article 6 and the current article 7 of the Articles and subsequent amendments of different articles in order to make new references to the Sub-Funds.

5. Insertion of a new Article "Conversion of Shares" between the current article 9 and the current article 10 of the Articles.

6. Insertion of a new Article "Allocation of Assets and Liabilities among the Sub-Funds" between the current article 10 and the current article 11 of the Articles.

7. Insertion of a new Article "General Meeting in a Sub-Fund or in a Class of Shares" between the current article 18 and the current article 19 of the Articles.

8. Insertion of a new Article "Termination and Amalgamation of Sub-Funds or Classes of Shares" after the new article "General Meeting in a Sub-Fund or in a Class of Shares" and prior to the current article 19 of the Articles.

9. Full restatement of the Articles.

10. Acknowledgment and approval of the allocation of assets and liabilities of the Company to the Sub-Fund Northgate Private Equity III-M2.

11. Acknowledgment and approval of the redesignation of the existing Shares of the Company as Shares A corresponding to the Sub-Fund Northgate Private Equity III-M2.

12. Miscellaneous

Then, the extraordinary general meeting took the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting resolved to approve the change of the name of the Company into "Northgate Private Equity S.A. (FIS)". Consequently, the extraordinary general meeting resolved to approve the amendment of article 1 of the Articles, to be read as follows:

Art. 1. Name. There exists among the subscriber and all those who may become owners of the shares of the Company hereafter issued (the «Shares»), a public limited company (société anonyme) with fixed capital qualifying as a fonds d'investissement spécialisé (a «FIS») under the name of NORTHGATE PRIVATE EQUITY S.A. (FIS) (the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies (the «Company Law») and by the law of 13 February 2007 relating to the specialized investment funds (the «SIF Law»), as amended from time to time, as well as by the present articles of incorporation («the Articles»).

Second resolution

The extraordinary general meeting resolved to approve the change of the duration of the Company. Consequently, the extraordinary general meeting resolved to approve the amendment of article 3 of the Articles, to be read as follows:

Art. 3. Duration. The duration of the Company is unlimited. However, it may at any time be dissolved by a resolution of the general meeting of Shareholders subject to the majority requirements for the amendment of the Articles.

Third resolution

After considering the report established by the Board of Directors pursuant to article 32-3 (5) of the Company Law, the extraordinary general meeting resolved to (i) approve the principle of the limitation or suppression of the preferential right of the Shareholders to subscribe for new Shares in the scope of capital increases decided by the Board of Directors, within the limit of the authorized capital, (ii) increase the amount of the authorized capital up to an amount of USD 400,000,000.- (four hundred million US Dollars) and (iii) renew, for a period of 5 years, the authorization to issue Shares within the authorized capital mechanism, with or without reserving to existing Shareholders a preferential right to subscribe for such Shares. Consequently, the extraordinary general meeting resolved to approve the amendment of article 6 of the Articles, to be read as follows:

Art. 6. Share Capital. The subscribed capital of the Company is fixed at USD 26,560,000.- (twenty-six million five hundred and sixty thousand US Dollars) represented by 26,560 (twenty-six thousand five hundred and sixty) Shares with a nominal value of USD 1,000.- (one thousand US Dollars) each fully paid-up.

The minimum subscribed capital of the Company, increased by any share premium as the case may be, which shall be achieved within twelve (12) months after the date on which the Company has been authorized as a fonds d'investissement spécialisé under Luxembourg law, is the equivalent of one million two hundred fifty thousand euro (EUR 1,250,000.-).

The share capital of the Company shall be represented by one or several classes of Shares. New classes of Shares may be created in accordance with the Luxembourg Law and these Articles.

The authorized capital of the Company, including the issued share capital of the Company, is fixed at USD 400,000,000.- (four hundred million US Dollars) consisting of an aggregate number of 400,000 (four hundred thousand) Shares with a nominal value of USD 1,000.- (one thousand US Dollars) each. During the period of five years, from the date of the publication of the amended Articles, the Board of Directors is (subject to other provisions in these Articles) authorized to offer, allot, grant options over or grant any right or rights to subscribe for new Shares or any right or rights to convert any security into such Shares or otherwise dispose of them to such persons, at such times and for such consideration and upon such terms and conditions as the Board of Directors may determine. The Board is authorized to proceed to such issue of Shares by suppressing or limiting the existing shareholder's/shareholders' preferential right to subscribe for the new Shares to be issued.

The subscribed capital and the authorized capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendments of the Articles.

The Company may agree to issue Shares as consideration for a contribution in kind of securities or other assets, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law provided that such securities or other assets comply with the investment objectives and strategy of the Company. A valuation report relating to the contributed securities or other assets shall be delivered to the Board of Directors by the auditor of the Company («the Auditor»).

Any costs incurred in connection with a contribution in kind of securities or other eligible assets shall be borne by the relevant subscriber.

Fourth resolution

The extraordinary general meeting resolved to approve the inclusion of a new article, between the current article 6 and the current article 7 of the Articles, to be read as follows:

Art. [...]. Sub-Funds. The Board of Directors may, at any time, within the scope of the authorized capital, issue Shares corresponding to different classes, each one corresponding to a distinct part or "sub-fund" of the Company's assets and liabilities (hereinafter referred to as a "Sub-Fund") which shall be identified by letters, in the alphabetical order, completed, as the case may be, by such reference to its investment policy, as the Board of Directors may decide from time to time. The Board of Directors may limit or extend their lifespan if it sees fit.

As between shareholders, each portfolio of assets shall be invested for the exclusive benefit of the relevant Sub-Fund or Sub-Funds. The Company shall be considered as one single legal entity. However, with regard to third parties, in particular towards the Company's creditors, each Sub-Fund shall be exclusively responsible for all liabilities attributable to it.

The Board of Directors, acting in the best interest of the Company, may decide, in the manner described in the Memorandum, that all or part of the assets of two or more Sub-Funds be co-managed amongst themselves on a segregated or on a pooled basis.

For the purpose of determining the net asset value of the Company, the net assets attributable to each Sub-Fund shall, if not expressed in US Dollars (USD), be converted into US Dollars (USD) and the net asset value of the Company shall be the total of the net assets of all Sub-Funds.

Fifth resolution

The extraordinary general meeting resolved to approve the insertion of a new article, between the current article 9 and the current article 10 of the Articles, to be read as follows:

Art. [...]. Conversion of Shares. Unless otherwise determined by the Board of Directors for certain classes of Shares or with respect to specific Sub-Funds in the Memorandum, the Shareholders are not entitled to require the conversion of whole or part of their Shares of any class of Shares of a Sub-Fund into Shares of the same class of Shares of another Sub-Fund or into Shares of another class of Shares of that or another Sub-Fund. When authorized, such conversions shall be subject to such restrictions as to the terms, conditions and payment of such charges and commissions as the Board of Directors shall determine.

The conversion price shall be determined in accordance with the rules and guidelines fixed by the Board of Directors and reflected in the Memorandum.

If, as a result of any request for conversion, the number or the aggregate net asset value of the Shares held by any Shareholder in any Sub-Fund and/or class of Shares would fall below such number or such value as determined by the Board of Directors, then the Board of Directors may decide that this request be treated as a request for conversion for the full balance of such Shareholder's holding of Shares in such class of Shares.

Sixth resolution

The extraordinary general meeting resolved to approve the insertion of a new article, between the current article 10 and the current article 11 of the Articles, to be read as follows:

Art. [...]. Allocation of Assets and Liabilities among the Sub-Funds. For the purpose of allocating the assets and liabilities between the Sub-Funds, the Board of Directors shall proceed in the following manner:

(a) the proceeds from the issue of each Share of each Sub-Fund are to be applied in the books of the Company to the portfolio of assets established for that Sub-Fund and the assets and liabilities and income and expenditure attributable thereto are applied to such portfolio subject to the following provisions;

(b) where any asset is derived from another asset, such derived asset is applied in the books of the Company to the same portfolio as the asset from which it was derived and on each revaluation of an asset, the increase or diminution in value is applied to the relevant portfolio;

(c) where the Company incurs a liability which relates to any asset of a particular portfolio or to any action taken in connection with an asset of a particular portfolio, such liability is allocated to the relevant portfolio;

(d) in the case where any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular portfolio, such asset or liability is allocated to all the portfolios in equal parts or, if the amounts so justify, pro rata to the net asset value of the relevant Sub-Funds;

(e) upon the payment of dividends to the holders of Shares in any Sub-Fund, the net asset value of such Sub-Fund shall be reduced by the amount of such dividends.

Seventh resolution

The extraordinary general meeting resolved to approve the insertion of a new article, between the current article 18 and the current article 19 of the Articles, to be read as follows:

Art. [...]. General Meeting in a Sub-Fund or in a Class of Shares. Each amendment to these Articles entailing a variation of rights of the holders of Shares of a Sub-Fund or a class of Shares must be approved by a resolution of the general meeting of the Shareholders and of separate meeting(s) of the holders of Shares of the relevant Sub-Fund(s) or class(es) of Shares concerned.

The provisions of the article 21 shall apply, mutatis mutandis, to such general meetings.

Unless otherwise provided for by law or herein, the resolutions of the general meeting of shareholders of a Sub-Fund or of a class of Shares are passed by a simple majority vote of the shareholders present or represented.

Eight resolution

The extraordinary general meeting resolved to approve the insertion of a new article after the new article "General Meeting in a Sub-Fund or in a Class of Shares", and prior to the current article 19 of the Articles to be read as follows:

Art. [...]. Termination and Amalgamation of Sub-Funds or Classes of Shares. Termination and amalgamation of Sub-Funds or Classes of Shares shall be carried out in compliance with the Company Law and the SIF Law.

Ninth resolution

Further to the creation of Sub-Funds within the Company pursuant to the fourth resolution, the extraordinary general meeting resolved to acknowledge and approve the allocation of the assets and liabilities of the Company to the Sub-Fund Northgate Private Equity III-M2.

Tenth resolution

Further to the creation of Sub-Funds within the Company pursuant to the fourth resolution, the extraordinary general meeting resolved to acknowledge and approve the redesignation of the existing Shares of the Company as Shares A corresponding to the Sub-Fund Northgate Private Equity III-M2.

Eleventh resolution

Further to the previous resolution, the extraordinary general meeting resolves to fully restate the Articles to be read henceforth as follows:

Art. 1. Name. There exists among the subscriber and all those who may become owners of the shares of the Company hereafter issued (the «Shares»), a public limited company (société anonyme) with fixed capital qualifying as a fonds d'investissement spécialisé (a «FIS») under the name of NORTHGATE PRIVATE EQUITY S.A. (FIS) (the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies (the «Company Law») and by the law of 13 February 2007 relating to the specialized investment funds (the «SIF Law»), as amended from time to time, as well as by the present articles of incorporation («the Articles»).

Art. 2. Purpose. The purpose of the Company is the investment of its assets in securities in order to indirectly spread risks and to provide its investors with the benefit of the results of the management of its assets in accordance with article 1 of the SIF Law.

The Company may also invest the funds available to it in any other assets permitted by law and consistent with its purpose.

Furthermore, the Company may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfillment and development of its purpose to the fullest extent permitted under the SIF Law.

Art. 3. Duration. The duration of the Company is unlimited. However, it may at any time be dissolved by a resolution of the general meeting of Shareholders subject to the majority requirements for the amendment of the Articles.

Art. 4. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the Board of Directors. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of Shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political, economic or social events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 5. Determination of Investment Objectives and Policies. The Board of Directors shall determine the investment objectives and policies of the Company, and as the case may be of the Sub-Funds (as defined below), as well as the course of conduct of the management and the business affairs of the Company and/or the Sub-Funds in relation thereto, as set forth in the placement memorandum of the Company (the «Memorandum»), in accordance with Luxembourg law.

Art. 6. Share Capital. The subscribed capital of the Company is fixed at USD 26,560,000.- (twenty-six million five hundred and sixty thousand US Dollars) represented by 26,560 (twenty-six thousand five hundred and sixty) Shares A with a nominal value of USD 1,000.- (one thousand US Dollars) each fully paid-up.

The minimum subscribed capital of the Company, increased by any share premium as the case may be, which shall be achieved within twelve (12) months after the date on which the Company has been authorised as a fonds d'investissement spécialisé under Luxembourg law, is the equivalent of one million two hundred fifty thousand euro (EUR 1,250,000.-).

The share capital of the Company shall be represented by one or several classes of Shares. New classes of Shares may be created in accordance with the Luxembourg Law and these Articles.

The authorized capital of the Company, including the issued share capital of the Company, is fixed at USD 400,000,000.- (four hundred million US Dollars) consisting of an aggregate number of 400,000 (four hundred thousand) Shares with a nominal value of USD 1,000.- (one thousand US Dollars) each. During the period of five years, from the date of the publication of the amended Articles, the Board of Directors is (subject to other provisions in these Articles) authorized to offer, allot, grant options over or grant any right or rights to subscribe for new Shares or any right or rights to convert any security into such Shares or otherwise dispose of them to such persons, at such times and for such consideration and upon such terms and conditions as the Board of Directors may determine. The Board is authorized to proceed to such issue of Shares by suppressing or limiting the existing shareholder's/shareholders' preferential right to subscribe for the new Shares to be issued.

The subscribed capital and the authorized capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendments of the Articles.

The Company may agree to issue Shares as consideration for a contribution in kind of securities or other assets, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law provided that such securities or other assets comply with the investment objectives and strategy of the Company. A valuation report relating to the contributed securities or other assets shall be delivered to the Board of Directors by the auditor of the Company («the Auditor»).

Any costs incurred in connection with a contribution in kind of securities or other eligible assets shall be borne by the relevant subscriber.

Art. 7. Sub-Funds. The Board of Directors may, at any time, within the scope of the authorized capital, issue Shares corresponding to different classes, each one corresponding to a distinct part or "sub-fund" of the Company's assets and liabilities (hereinafter referred to as a "Sub-Fund") which shall be identified by letters, in the alphabetical order, completed, as the case may be, by such reference to its investment policy, as the Board of Directors may decide from time to time. The Board of Directors may limit or extend their lifespan if it sees fit.

As between shareholders, each portfolio of assets shall be invested for the exclusive benefit of the relevant Sub-Fund or Sub-Funds. The Company shall be considered as one single legal entity. However, with regard to third parties, in particular towards the Company's creditors, each Sub-Fund shall be exclusively responsible for all liabilities attributable to it.

The Board of Directors, acting in the best interest of the Company, may decide, in the manner described in the Memorandum, that all or part of the assets of two or more Sub-Funds be co-managed amongst themselves on a segregated or on a pooled basis.

For the purpose of determining the net asset value of the Company, the net assets attributable to each Sub-Fund shall, if not expressed in US Dollars (USD), be converted into US Dollars (USD), and the net asset value of the Company shall be the total of the net assets of all Sub-Funds.

Art. 8. Shares. Shares are exclusively restricted to eligible investors within the meaning of article 2 of the SIF Law.

All Shares shall be issued in registered form.

Fractional Shares may be issued up to three decimal places and shall carry rights in proportion to the fraction of a Share they represent but shall carry no voting rights except to the extent their number is so that they represent a whole Share, in which case they confer a voting right.

Each Share is entitled to one vote at any general meeting of Shareholders.

The Company recognizes only one single owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Share(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) have to appoint one single attorney to represent such Share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such Share(s).

All registered Shares shall be recorded in the register of Shareholders («the Register»), which shall be kept by the Company or by an entity designated therefor by the Company, under the responsibility of the Company. The Register shall contain the name of each holder of registered Shares, his/her/its nationality, residence, legal address or registered office as communicated to the Company, the number of the registered Shares held and banking references.

Until notices to the contrary shall have been received by the Company, it may treat the information contained in the Register as accurate and up to date and may in particular use the inscribed addresses for the sending of notices and announcements and the inscribed banking references for the making of any payments.

The registration of the Shareholder's name in the Register evidences his/her/its right of ownership on such registered Shares. Share certificates in registered form may be issued at the discretion of the Board of Directors.

Art. 9. Transfer of Shares. Shares may only be transferred, pledged or assigned to eligible investors within the meaning of article 2 of the SIF Law and with the written consent of the Board of Directors, which consent shall not be unreasonably withheld.

Any transfer or assignment of Shares is subject to the transferee or assignee thereof fully and completely assuming in writing prior to the transfer or assignment, all outstanding obligations of the transferor or assignor under the subscription agreement entered into by such transferor or assignor.

Transfers of Shares shall be effected by registration of the transfer in the Register upon delivery to the Company of the transfer form along with other instruments of transfer satisfactory to the Company and if Share certificates have been issued, the relevant Share certificates.

Art. 10. Redemption of Shares. The Company is a closed-ended company and therefore unilateral redemption requests by the Shareholders may not be accepted by the Company, save otherwise provided for in the Memorandum and the Articles.

The Company however may redeem Shares of the Company or of a Sub-Fund whenever the Board of Directors considers a redemption to be in the best interests of the Company or of any Sub-Fund.

Shares may be redeemed on a pro rata basis among existing Shareholders for example if there has been an adverse change in the economic or political situation.

Redemptions will be made in accordance with the principles set forth in the Memorandum, and in accordance with the Company Law.

In addition thereto, Shares may be redeemed compulsorily if a Shareholder ceases to be or is found not to be an eligible investor or upon default in payment of a Shareholder. Such compulsory redemption shall be made under the conditions set forth in the Memorandum.

Art. 11. Conversion of Shares. Unless otherwise determined by the Board of Directors for certain classes of Shares or with respect to specific Sub-Funds in the Memorandum, the Shareholders are not entitled to require the conversion of whole or part of their Shares of any class of Shares of a Sub-Fund into Shares of the same class of Shares of another Sub-Fund or into Shares of another class of Shares of that or another Sub-Fund. When authorized, such conversions shall be subject to such restrictions as to the terms, conditions and payment of such charges and commissions as the Board of Directors shall determine.

The conversion price shall be determined in accordance with the rules and guidelines fixed by the Board of Directors and reflected in the Memorandum.

If, as a result of any request for conversion, the number or the aggregate net asset value of the Shares held by any Shareholder in any Sub-Fund and/or class of Shares would fall below such number or such value as determined by the Board of Directors, then the Board of Directors may decide that this request be treated as a request for conversion for the full balance of such Shareholder's holding of Shares in such class of Shares.

Art. 12. Determination of Net Asset Value. The net asset value of the Shares of each class of Shares and of each Sub-Fund (the «Net Asset Value») will be determined by the administrative agent of the Company under the responsibility of the Board of Directors in the relevant reference currency (as determined in the Memorandum) on each valuation date as further defined in the Memorandum.

The value of the net assets of the Company is equal to the difference between the value of its gross assets and its liabilities.

The value of the assets of each Sub-Fund shall be determined as follows:

(1) investments in investment funds (the «Underlying Funds») shall be valued on the basis of the last determined and available net asset value of the Underlying Funds as determined by the relevant Underlying Funds according to the generally accepted accounting principles applicable to such Underlying Funds and revised by their independent accountants, unless the Board of Directors considers that such price is not representative, in which case the value of the relevant assets shall be determined by the Board of Directors on the basis of their fair value estimated prudently and in good faith;

(2) the value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received is deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof is arrived at after making such discount as may be considered appropriate in such case to reflect the true value thereof.

(3) any transferable security and any money market instrument negotiated or listed on a stock exchange or any other organized market shall be valued on the basis of the last known price, unless the Board of Directors considers that such price is not representative, in which case the value of such asset shall be determined on the basis of its fair value estimated by the Board of Directors in good faith;

(4) the value of any other assets of the Sub-Fund shall be determined on the basis of the acquisition price thereof including all costs, fees and expenses connected with such acquisition or, if such acquisition price is deemed not to be representative by the Board of Directors, on the fair value thereof determined prudently and in good faith.

For each Sub-Fund and for each class of Shares, the net asset value per Share shall be calculated in the relevant reference currency with respect to each Valuation Day by dividing the net assets attributable to such Sub-Fund or such class of Shares (which shall be equal to the assets minus the liabilities attributable to such Sub-Fund or such class of Shares) by the number of Shares issued and in circulation in such Sub-Fund or such class of Shares.

The Company's net assets shall be equal to the sum of the net assets of all its Sub-Funds.

Art. 13. Allocation of Assets and Liabilities among the Sub-Funds. For the purpose of allocating the assets and liabilities between the Sub-Funds, the Board of Directors shall proceed in the following manner:

(a) the proceeds from the issue of each Share of each Sub-Fund are to be applied in the books of the Company to the portfolio of assets established for that Sub-Fund and the assets and liabilities and income and expenditure attributable thereto are applied to such portfolio subject to the following provisions;

(b) where any asset is derived from another asset, such derived asset is applied in the books of the Company to the same portfolio as the asset from which it was derived and on each revaluation of an asset, the increase or diminution in value is applied to the relevant portfolio;

(c) where the Company incurs a liability which relates to any asset of a particular portfolio or to any action taken in connection with an asset of a particular portfolio, such liability is allocated to the relevant portfolio;

(d) in the case where any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular portfolio, such asset or liability is allocated to all the portfolios in equal parts or, if the amounts so justify, pro rata to the net asset value of the relevant Sub-Funds;

(e) upon the payment of dividends to the holders of Shares in any Sub-Fund, the net asset value of such Sub-Fund shall be reduced by the amount of such dividends.

Art. 14. Suspension of Determination of Net Asset Value. The Board of Directors may suspend the determination of the Net Asset Value, for one or more Sub-Funds, during:

a) the existence of any state of affairs which constitutes an emergency as a result of which disposals or accurate valuation of a substantial portion of the assets owned by one or more Sub-Funds would be impracticable;

b) any breakdown occurs in the means of information or calculation normally employed in determining the price or value of any of the investments or current stock exchange or market price of one or more Sub-Funds; or

c) when the determination of the net asset value of the Underlying Funds of one or more Sub-Funds is suspended;

d) any period when any of the principal stock exchanges or markets, on which any substantial portion of the investment of one or more Sub-Funds are quoted or dealt in, is closed otherwise than for ordinary holidays, or during which dealings therein are restricted or suspended.

Art. 15. Board of Directors. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of not less than three (3) members, who need not be Shareholders.

The directors of the Company (the «Directors») shall be appointed by the Shareholders at a general meeting of the Shareholders for a term not exceeding six (6) years. The Shareholders shall also set the term of office, the remuneration and the number of Directors.

Any Director may be removed with or without cause or be replaced at any time by resolution adopted by the general meeting of the Shareholders.

If a legal entity is appointed as Director of the Company, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints his successor at the same time.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining Directors may temporarily fill such vacancy. The Shareholders shall take a final decision regarding such nomination at their next general meeting.

Art. 16. Meetings of Board of Directors. The Board of Directors shall choose a chairman among its members. It may choose a secretary, who need not be a Director, who shall write and keep the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the general meetings of the Shareholders.

The Board of Directors shall meet upon call by the chairman or any two Directors, at the place indicated in the convening notice of meeting.

The chairman shall preside at the meetings of the Board of Directors and at the general meetings of the Shareholders. In his absence, the Directors or the Shareholders shall decide by a majority vote that another Director, or in case of a general meeting of Shareholders, that any other person shall preside at such meetings.

Written convening notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all Directors at least twenty-four hours prior to the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of such meeting. This convening notice may be waived by consent in writing of each members of the Board of Directors, by telegram, telex, telefax, electronic mails or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Board of Directors.

Any Director may act at any meeting by appointing in writing, by telegram, telex or telefax, electronic mails or any other similar means of communication another Director as his proxy. A Director may represent several Directors.

Any Director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference-call or video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting. Participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

The Directors may only act at duly convened meetings of the Board of Directors, unless the convening notice is duly waived.

The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least the majority of the Directors are present or represented at a meeting of the Board of Directors.

Resolutions are taken by a majority vote of the Directors present or represented at a meeting of the Board of Directors. In the event that at any meeting the number of votes for or against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Resolutions of the Board of Directors will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or by any two Directors. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two Directors.

Resolutions in writing approved and signed by all Directors shall have the same effect as resolutions voted at the meetings of the Board of Directors. Each Director shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, telefax, electronic mails or any other similar means of communication.

Art. 17. Powers of Board of Directors. The Board of Directors shall have the broadest powers to act in any circumstances on behalf of the Company in the limit of, and to approve all transactions consistent with, the purpose of the Company.

All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting of Shareholders are in the competence of the Board of Directors.

In accordance with article 60 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, the daily management of the Company, as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, Shareholder or not, acting alone or jointly. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the Board of Directors.

Art. 18. Signatory Authority. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the joint signatures of any two Directors or by the joint or single signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Board of Directors.

The Directors may not bind the Company by their individual signatures, except if specifically authorized thereto by resolution of the Board of Directors.

The Board of Directors may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 19. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any Director or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any Director or officer of the Company may have in any transaction of the Company an interest opposite to the interests of the Company, such Director or officer shall inform the Board of Directors of such opposite interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such interest of the Director or officer therein shall be reported to the following general meeting of Shareholders.

Art. 20. Indemnification of Directors. The Company shall indemnify any Director or officer and his heirs, executors and administrators, against any expense reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a Director or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or a creditor, and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence («faute lourde») or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement where the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 21. General Meeting of Shareholders. The general meeting of Shareholders shall represent all the Shareholders of the Company. Its resolutions shall be binding upon all the Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

If the Company has only one single Shareholder, such Shareholder shall exercise the powers of the general meeting of Shareholders.

General meetings of Shareholders shall be convened by the Board of Directors. It must be convened upon the request of Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the share capital of the Company. Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the share capital of the Company may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of Shareholders. Such request must be addressed to the registered office of the Company by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

The annual general meeting shall be held on the 3rd Wednesday of the month of June at 2 p.m. at the registered office of the Company or at another place in Luxembourg, as specified in the convening notice. If such day is not a day on which banks are open for normal business in Luxembourg and/or in New York (a «Business Day»), the annual general meeting shall be held on the next following Business Day.

Other general meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective convening notices.

General meetings of Shareholders shall be convened pursuant to a notice setting forth the agenda and sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each Shareholder at the address of the Shareholders recorded in the Register. The giving of such notice to registered Shareholders need not be justified to the meeting. The agenda shall be prepared by the Board of Directors except in the instance where the meeting is called on the written demand of the Shareholders in which instance the Board of Directors may prepare a supplementary agenda.

If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, general meetings of Shareholders may take place without convening notice.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders in order to attend any general meeting of Shareholders.

Each Share is entitled to one vote, in compliance with Luxembourg law and the Articles.

A Shareholder may act at any general meeting of Shareholders by giving a written proxy to another person, who need not be a Shareholder and who may be a Director of the Company.

Shareholders taking part in a meeting through video-conference or through other means of communication allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorums and votes. The means of communication used must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting.

Each Shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the registered office of the Company or to the address specified in the convening notice. The Shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the Shareholder to vote in favour of, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the proposed resolution, nor an abstention, are void. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting which they relate to.

Unless otherwise provided by law or herein, resolutions of any general meeting of Shareholders duly convened are passed by a simple majority vote of the votes validly cast.

Any resolution of a general meeting of Shareholders to the effect of amending the Articles must be passed with (i) a presence quorum of fifty (50) percent of the share capital and if such a quorum is not obtained at a first meeting there shall be no quorum requirement at the adjourned meeting and (ii) the approval of a majority of at least two-thirds (2/3) of the votes validly cast.

Art. 22. General Meeting in a Sub-Fund or in a Class of Shares. Each amendment to these Articles entailing a variation of rights of the holders of Shares of a Sub-Fund or a class of Shares must be approved by a resolution of the general meeting of the Shareholders and of separate meeting(s) of the holders of Shares of the relevant Sub-Fund(s) or class(es) of Shares concerned.

The provisions of the article 21 shall apply, mutatis mutandis, to such general meetings.

Unless otherwise provided for by law or herein, the resolutions of the general meeting of shareholders of a Sub-Fund or of a class of Shares are passed by a simple majority vote of the Shareholders present or represented.

Art. 23. Termination and Amalgamation of Sub-Funds or Classes of Shares. Termination and amalgamation of Sub-Funds or Classes of Shares shall be carried out in compliance with the Company Law and the SIF Law.

Art. 24. Depositary. The Company will enter into a depositary agreement with a Luxembourg bank (the «Depositary») which meets the requirements of the SIF Law.

In compliance with usual bank practices, the Depositary may under its responsibility and in good faith, entrust part or all of the assets that are placed under its custody to other banking institutions or financial intermediaries.

The securities, cash and other permitted assets of the Company will be held in custody by or in the name of the Depositary, which shall fulfill the obligations and duties provided for by the SIF Law.

If the Depositary desires to withdraw, the Board of Directors shall use its best efforts to find a successor depositary within two months of the effectiveness of such withdrawal. Until the Depositary is replaced, which must happen within such period of two months, the Depositary shall take all necessary steps for the good preservation of the interests of the Shareholders.

The Board of Directors may terminate the appointment of the Depositary but shall not remove the Depositary unless and until a successor depositary shall have been appointed to act in the place thereof.

The duties of the Depositary shall respectively cease:

(a) in the case of voluntary withdrawal of the Depositary or of its removal by the Company; until it is replaced, which must happen within two months, the Depositary shall take all necessary steps for the good preservation of the interests of the Shareholders;

(b) where the Depositary or the Company have been declared bankrupt, have entered into a composition with creditors, have obtained a suspension of payment, have been put under court controlled management or have been the subject of a similar proceedings or have been put into liquidation;

(c) where the Luxembourg Supervisory Authority withdraws its authorization of the Company or the Depositary.

Art. 25. Fiscal Year. The Company's year commences on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 26. Annual Report. The Company shall publish one annual report within a period of six (6) months as of the end of the fiscal year concerned.

Art. 27. Auditor. The report of the Auditor and its qualifications, if any, are set out in full in each annual report.

The Auditor shall, among other duties, promptly notify the CSSF of any fact or decision of which the Auditor has become aware while carrying out the audit of the accounting information contained in the annual report of the Company or any other legal issue concerning the Company, where such fact or decision is liable to constitute a material breach of the SIF Law or the regulations adopted for its execution, or affect the continuous functioning of the Company, or lead to a refusal to certify the accounts or to the expression of reservations thereon.

The Auditor has extensive duties to inform and notify the CSSF that may require the Auditor to exercise control over one or several particular aspects of the activities and operations of the Company.

Art. 28. Distributions. From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the legal reserve of the Company. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company, as stated in article 6 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 6 hereof.

The general meeting of Shareholders, upon recommendation of the Board of Directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by the Board of Directors in accordance with the Company Law.

No distribution of dividends may be made if as a result thereof the total assets of the Company as set out in its annual accounts, at the closing date of the last financial year, are or following such distribution, would become less than one-and-a-half times the Company's total liabilities to creditors as set out in the above annual accounts.

Art. 29. Dissolution - Liquidation. The Company may at any time be dissolved by a resolution of the general meeting of Shareholders subject to the quorum and majority required for amendments to the Articles.

Whenever the share capital falls below two-thirds of the minimum capital referred to in article 6 hereof, the question of the dissolution of the Company shall be referred to the general meeting of Shareholders by the Board of Directors. The general meeting of Shareholders, for which no quorum shall be required, shall decide by simple majority of the votes of the Shares represented at such meeting.

The question of the dissolution of the Company shall further be referred to the general meeting of Shareholders whenever the share capital falls below one-fourth of the minimum capital referred to in article 6 hereof. In such an event, the general meeting of Shareholders shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be decided by Shareholders holding one-fourth of the votes of the Shares represented at such meeting.

The meeting shall be convened so that it is held within a period of forty days from the ascertainment that the share capital of the Company has fallen below two-thirds or one-fourth of the legal minimum, as the case may be.

In the event of dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators appointed by the general meeting of Shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the Shareholders according to the distribution policy described in the Memorandum.

Art. 30. Applicable Laws. All matters not governed by the Articles shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and by the SIF Law as such laws have been or may be amended from time to time.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on the request of the same appearing person, the English version will prevail in case of differences between the English and French text.

The document having been read to the said persons, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing together before the notary signed together with the notary, this original deed, no shareholder expressing the wish to sign.

Suit en français la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-huit juillet.

Par-devant Nous, Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de Northgate Private Equity III S.A., FIS (la «Société»), une société anonyme ayant la qualification de fonds d'investissement spécialisé («FIS») sous la loi du 13 février 2007, ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.892, et ayant un capital social de USD 26.560.000,-, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 29 mai 2007, numéro 992.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 3 août 2007, numéro 1643.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Cédric Charles, licencié en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne Monsieur Benoit Duvieusart, LL.M., résidant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire.

L'assemblée désignée Monsieur Nicolas Goulet, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, comme scrutateur.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le Président déclare et requiert le notaire d'instrumenter l'acte suivant:

I. Que toutes les actions étant des actions nominatives, un avis de convocation à l'Assemblée a été adressé à chaque actionnaire nominatif de la Société par lettre recommandée le 11 juin 2008.

II.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun sont répertoriés dans une liste de présence signée par les actionnaires ou leurs représentants et tenue par le bureau de l'assemblée et le notaire. Ladite liste, ainsi que les procurations «ne varietur», seront enregistrés avec le présent acte.

III.- Il apparaît d'après la liste de présence que sur les vingt-six mille cinq cent soixante (26.560) actions en circulation, vingt-cinq mille neuf cent dix (25.910) actions, avec une valeur nominale de USD 1.000,- (mille) chacune, sont présentes ou représentées à cette assemblée générale extraordinaire.

IV.- L'assemblée est donc régulièrement constituée and peut valablement délibérer et décider sur son ordre du jour.

V.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda:

1. Modification de l'Article 1^{er} «Nom» des statuts de la Société (les «Statuts») pour changer la dénomination sociale de la Société «Northgate Private Equity III S.A. (FIS)» en «Northgate Private Equity S.A. (FIS)».

2. Modification de l'Article 3 «Durée» des Statuts pour modifier la durée de la Société, en la portant d'une durée limitée de 15 ans (pouvant être prorogée à deux reprises d'un an) à une durée illimitée.

3. Modification de l'Article 6 «Capital social» des Statuts pour (i) ajouter la possibilité pour le conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration») de limiter ou supprimer le droit préférentiel des actionnaires de la Société (les «Actionnaires») de souscrire les nouvelles actions de la Société (les «Actions»), (ii) augmenter le montant du capital autorisé jusqu'à un montant de 400.000.000,- USD (quatre cent millions de US dollars) et (iii) renouveler, pour une période de 5 ans, l'autorisation de la Société d'émettre des actions dans le mécanisme du capital autorisé, en réservant ou non aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscription de ces actions.

4. Ajout d'un nouvel Article «Sous-Fonds» entre l'actuel Article 6 et l'actuel Article 7 des Statuts, et les modifications consécutives des différents Articles pour faire de nouvelles références à ces Sous-Fonds.

5. Ajout d'un nouvel Article «Conversion des Actions» entre l'actuel Article 9 et l'actuel Article 10 des Statuts.
6. Ajout d'un nouvel Article «Affectation des Actifs et des Dettes entre les Sous-Fonds» entre l'actuel Article 10 et l'actuel Article 11 des Statuts.
7. Ajout d'un nouvel Article «Assemblée Générale dans un Sous-Fonds ou dans une Classe d'Actions» entre l'actuel Article 18 et l'actuel Article 19 des Statuts.
8. Ajout d'un nouvel Article «Résiliation et Fusion de Sous-Fonds ou Classes d'Actions» à la suite du nouvel Article «Assemblée Générale dans un Sous-Fonds ou dans une Classe d'Actions» et avant l'actuel Article 19 des Statuts.
9. Refonte totale des statuts pour intégrer toutes les modifications.
10. Confirmation et approbation de l'attribution d'actifs et de dettes de la Société au Sous-Fonds Northgate Private Equity III-M2.
11. Confirmation et approbation de la redénomination des Actions existantes de la Société en Actions A correspondant au Sous-Fonds Northgate Private Equity III-M2.
12. Divers.

Ensuite, l'assemblée générale extraordinaire prit les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'approuver le changement de nom de la Société en «Northgate Private Equity S.A. (FIS)». En conséquence, l'assemblée générale extraordinaire décide d'approuver la modification de l'Article 1^{er} des Statuts, afin qu'il soit désormais lu comme suit:

« **Art. 1^{er}. Nom.** Il existe entre le souscripteur et tous ceux qui deviendraient propriétaires par la suite des actions de la Société ci-après émises (les «Actions»), une société anonyme à capital fixe qualifiée de fonds d'investissement spécialisé (un «FIS») sous la dénomination de NORTHGATE PRIVATE EQUITY S.A. (FIS) (la «Société»), soumise à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi sur les sociétés commerciales») et à la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissements spécialisés (la «Loi FIS»), telles que modifiées de temps à autre, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).»

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'approuver la modification de la durée de la Société. En conséquence, l'assemblée générale extraordinaire décide d'approuver la modification de l'Article 3 des Statuts, afin qu'il soit désormais lu comme suit:

« **Art. 3. Durée.** La Société existe pour une durée illimitée. Cependant, elle peut être dissoute à tout moment par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires statuant aux conditions de majorité requise pour la modification des Statuts.»

Troisième résolution

Après avoir considéré le rapport établi par le Conseil d'Administration conformément à l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée générale extraordinaire décide (i) d'approuver le principe de la limitation ou suppression du droit préférentiel des Actionnaires de souscrire les nouvelles Actions dans le cadre d'augmentations de capital décidées par le Conseil d'Administration, dans la limite du capital autorisé, (ii) d'augmenter le montant du capital autorisé jusqu'à un montant de 400.000.000,- USD (quatre cent millions de US dollars) et (ii) de renouveler, pour une période de 5 ans, l'autorisation d'émettre des Actions de la Société dans le mécanisme du capital autorisé, en réservant ou non aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscription de ces actions. En conséquence, l'assemblée générale extraordinaire décide d'approuver la modification de l'Article 6 des Statuts, afin qu'il soit désormais lu comme suit:

« **Art. 6. Capital social.** Le capital souscrit de la Société est fixé à 26.560.000,- USD (vingt-six millions cinq cent soixante mille US dollars) représenté par 26.560 (vingt-six mille cinq cent soixante) Actions d'une valeur nominale de 1.000,- USD (mille US dollars) chacune entièrement libérée.

Le capital souscrit minimum de la Société, augmenté le cas échéant de toute prime d'émission, qui doit être atteint dans un délai de douze (12) mois à partir de la date d'agrément de la Société en tant que fonds d'investissement spécialisé soumis à la législation luxembourgeoise, est l'équivalent d'un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000,-).

Le capital social de la Société est représenté par une classe d'Actions. Des classes d'Actions supplémentaires peuvent être créées conformément à la Loi sur les sociétés commerciales.

Le capital autorisé de la Société, incluant le capital émis de la Société, est fixé à 400.000.000,- USD (quatre cent millions de US dollars) et est composé de 400.000 (quatre cent mille) Actions d'une valeur nominale de USD 1.000,- (mille) chacune. Pendant une période de cinq ans à compter de la publication des Statuts, le Conseil d'Administration est autorisé (sous réserve d'autres dispositions des Statuts) à offrir, attribuer ou consentir des options sur ou consentir un ou des droits de souscrire de nouvelles Actions ou un ou des droits de convertir toute valeur en de telles Actions ou encore de les céder aux personnes, aux moments et pour la rétribution et selon les termes et conditions déterminés par le

Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est autorisé par les présentes à émettre des actions en supprimant ou limitant le droit préférentiel des actionnaires/de l'actionnaire existant(s) de souscrire les nouvelles actions à émettre.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société peuvent être augmentés ou réduits par une résolution des Actionnaires adoptée aux conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra accepter d'émettre des Actions en contrepartie d'un apport en nature de valeurs ou autres avoirs, en observant les dispositions édictées par la loi et les règlements luxembourgeois à condition que ces valeurs ou autres avoirs soient compatibles avec les objectifs et la stratégie d'investissement de la Société. Un rapport d'évaluation portant sur les valeurs ou autres avoirs apportés sera présenté au Conseil d'Administration par le réviseur d'entreprises de la Société (le «Réviseur»).

Les coûts encourus par suite d'un apport en nature de valeurs ou d'autres avoirs éligibles seront à charge du souscripteur concerné.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'approuver l'ajout d'un nouvel Article, entre l'actuel Article 6 et l'actuel Article 7 des Statuts, afin qu'il soit désormais lu comme suit:

« **Art. []. Sous-Fonds.** Le Conseil d'Administration peut, à tout moment, dans le cadre du capital autorisé, émettre des Actions correspondant à différentes classes, chacune d'entre elles correspondant à une partie distincte ou à un "sous-fonds" de la valeur nette d'inventaire de la Société (ci-après "Sous-Fonds"), qui devra être identifié par des lettres, dans l'ordre alphabétique, complété, le cas échéant, par une référence à sa politique d'investissement, ainsi que le Conseil d'Administration peut le décider le cas échéant. Le Conseil d'Administration peut limiter ou étendre leur durée de vie s'il le juge nécessaire.

Entre les actionnaires, chaque portefeuille d'actifs devra être investi pour le bénéfice exclusif du ou des Sous-Fonds concerné(s). La Société devra être considérée comme étant une seule entité. Cependant, eu égard aux parties tierces, en particulier eu égard aux créanciers de la Société, chaque Sous-Fonds devra être exclusivement responsable pour tout le passif lui étant attribuable.

Le Conseil d'Administration, agissant dans le meilleur intérêt de la Société, peut décider, conformément à la manière décrite dans le Mémoire, que tout ou partie des actifs de deux ou plusieurs Sous-Fonds soient co-gérés sur une base unie ou divisée.

Afin de déterminer le capital de la Société, les actifs nets attribuables à chaque Sous-Fonds devront, s'ils ne sont pas exprimés en US Dollars (USD), être convertis en US Dollars (USD) et le capital devra être le total des actifs nets de tous les Sous-Fonds et toutes les classes d'Actions.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'approuver l'ajout d'un nouvel Article, entre l'actuel Article 9 et l'actuel Article 10 des Statuts, afin qu'il soit désormais lu comme suit:

« **Art. []. Conversion des Actions.** A moins qu'il en soit déterminé autrement par le Conseil d'Administration pour certaines classes d'Actions ou par rapport à des Sous-Fonds spécifiques dans le Mémoire, les Actionnaires n'ont pas le droit de demander la conversion de tout ou partie de leurs Actions de toute classe d'Actions d'un Sous-Fonds en Actions de même classe d'Actions d'un autre Sous-Fonds ou en Actions d'une autre classe d'Actions de tel ou tel Sous-Fonds.

Le prix de conversion devra être déterminé conformément aux règles et indications fixées par le Conseil d'Administration et reflétées dans le Mémoire.

Si, à la suite de toute demande de conversion, le nombre ou la valeur totale de l'actif net des Actions détenues par tout Actionnaire dans tout Sous-Fonds et/ou classe d'Actions tombe en dessous du nombre ou de la valeur tels que déterminés par le Conseil d'Administration, alors le Conseil d'Administration peut décider que cette demande soit traitée comme une demande de conversion du solde des Actions détenues par l'Actionnaire concerné dans la classe d'Actions en cause.»

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'approuver l'ajout d'un nouvel Article, entre l'actuel Article 10 et l'actuel Article 11 des Statuts, afin qu'il soit désormais lu comme suit:

« **Art. []. Affectation des Actifs et des Dettes entre les Sous-Fonds.** Pour la répartition des actifs et des dettes entre les Sous-Fonds, le Conseil d'Administration doit procéder de la manière suivante:

(a) la recette de l'émission de chaque Action de chaque Sous-Fonds est à appliquer, dans les livres de comptes de la Société, aux portefeuilles d'actifs établis pour ce Sous-Fonds, et les actifs et dettes, revenus et dépenses attribuables à ce Sous-Fonds sont appliqués à ce portefeuille sous réserve des dispositions suivantes;

(b) lorsque tout actif provient d'un autre actif, cet actif dérivé est appliqué, dans les livres de comptes de la Société, au même portefeuille que l'actif dont il provient, et à chaque réévaluation d'un actif, l'augmentation ou la diminution de valeur est appliqué au portefeuille concerné;

(c) lorsque la Société contracte une dette reliée à tout actif d'un portefeuille particulier ou à toute action en relation avec un actif d'un portefeuille particulier, cette dette est allouée au portefeuille concerné;

(d) dans le cas où tout actif ou dette de la Société ne peut être considérée comme attribuable à un portefeuille particulier, cet actif ou dette est alloué(e) à tous les portefeuilles en parts égales, ou, si les montants le justifient, au pro rata des valeurs d'actif net des Sous-Fonds concernés;

(e) au paiement de dividendes aux détenteurs d'Actions dans tout Sous-Fonds, la valeur d'actif net de chaque Sous-Fonds sera réduite du montant de ces dividendes.»

Septième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'approuver l'ajout d'un nouvel Article, entre l'actuel Article 18 et l'actuel Article 19 des Statuts, afin qu'il soit désormais lu comme suit:

« **Art. []. Assemblée Générale dans un Sous-Fonds ou dans une Classe d'Actions.** Chaque modification des présents Statuts entraînant une variation des droits des détenteurs d'Actions d'un Sous-Fonds ou d'une classe d'Actions doit être approuvée par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires et par une résolution de l'/des assemblée(s) distincte(s) des détenteurs d'Actions du/des Sous-Fonds ou classe(s) d'Actions concerné(s).

Les dispositions de l'article 21 s'appliquent, mutatis mutandis, à ces assemblées générales.

A moins que la loi ou les Statuts en disposent autrement, les résolutions de l'assemblée générale des Actionnaires d'un Sous-Fonds ou d'une classe d'Actions sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.»

Huitième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'approuver l'ajout d'un nouvel Article, à la suite de l'Article «Assemblée Générale dans un Sous-Fonds ou dans une Classe d'Actions» et avant l'actuel Article 19, afin qu'il soit désormais lu comme suit:

« **Art. []. Résiliation et Fusion de Sous-Fonds ou Classes d'Actions.** La résiliation et la fusion de Sous-Fonds ou Classes d'actions doivent être réalisées conformément à la Loi sur les sociétés commerciales et à la loi FIS.»

Neuvième résolution

Suite à la création de Sous-Fonds dans la Société conformément à la quatrième résolution, l'assemblée générale extraordinaire décide de confirmer et d'approuver l'attribution d'actifs et de dettes de la Société au Sous-Fonds Northgate Private Equity III-M2.

Dixième résolution

Suite à la création de Sous-Fonds dans la Société conformément à la quatrième résolution, l'assemblée générale extraordinaire décide de confirmer et d'approuver la redénomination des Actions existantes de la Société en Actions A correspondant au Sous-Fonds Northgate Private Equity III-M2.

Onzième résolution

En conséquence des précédentes résolutions, l'assemblée générale extraordinaire décide la refonte totale des Statuts, afin qu'ils soient dorénavant lus comme suit:

« **Art. 1^{er}. Nom.** Il existe entre le souscripteur et tous ceux qui deviendraient propriétaires par la suite des actions de la Société ci-après émises (les «Actions»), une société anonyme à capital fixe qualifiée de fonds d'investissement spécialisé (un «FIS») sous la dénomination de NORTHGATE PRIVATE EQUITY S.A. (FIS) (la «Société»), soumise à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi sur les sociétés commerciales») et à la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissements spécialisés (la «Loi FIS»), telles que modifiées de temps à autre, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Objet social. L'objet social de la Société est le placement des fonds dont elle dispose en valeurs de manière à répartir indirectement les risques et de permettre à ses investisseurs de bénéficier des résultats de la gestion de ses actifs conformément à l'article 1^{er} de la Loi FIS.

La Société peut également investir les fonds dont elle dispose en tout autre actif autorisé par la loi et compatible avec son objet social.

Par ailleurs, la Société pourra prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social au sens le plus large autorisé par la Loi FIS.

Art. 3. Durée. La Société existe pour une durée illimitée. Cependant, elle peut être dissoute à tout moment par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires statuant aux conditions de majorité requise pour la modification des Statuts.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du Conseil d'Administration. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des Actionnaires. La Société peut ouvrir des succursales et autres agences au Luxembourg ou à l'étranger par décision du Conseil d'Administration.

Au cas où le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

Art. 5. Détermination des objectifs et politiques d'investissement. Le Conseil d'Administration détermine les objectifs et politiques d'investissement de la Société ainsi que la ligne de conduite à suivre dans la gestion et la conduite des affaires de la Société en relation avec ces objectifs et politiques, tels que prévus par le prospectus de la Société (le «Prospectus»), conformément au droit luxembourgeois.

Art. 6. Capital social. Le capital souscrit de la Société est fixé à 26.560.000,- USD (vingt-six millions cinq cent soixante mille US dollars) représenté par 26.560 (vingt-six mille cinq cent soixante) Actions A d'une valeur nominale de 1.000,- USD (mille US dollars) chacune entièrement libérée.

Le capital souscrit minimum de la Société, augmenté le cas échéant de toute prime d'émission, qui doit être atteint dans un délai de douze (12) mois à partir de la date d'agrément de la Société en tant que fonds d'investissement spécialisé soumis à la législation luxembourgeoise, est l'équivalent d'un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000,-).

Le capital social de la Société est représenté par une classe d'Actions. Des classes d'Actions supplémentaires peuvent être créées conformément à la Loi sur les sociétés commerciales.

Le capital autorisé de la Société, incluant le capital émis de la Société, est fixé à 400.000.000,- USD (quatre cent millions de US dollars) et est composé de 400.000 (quatre cent mille) Actions d'une valeur nominale de USD 1.000,- (mille) chacune. Pendant une période de cinq ans à compter de la publication des Statuts, le Conseil d'Administration est autorisé (sous réserve d'autres dispositions des Statuts) à offrir, attribuer ou consentir des options sur ou consentir un ou des droits de souscrire de nouvelles Actions ou un ou des droits de convertir toute valeur en de telles Actions ou encore de les céder aux personnes, aux moments et pour la rétribution et selon les termes et conditions déterminés par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est autorisé par les présentes à émettre des actions en supprimant ou limitant le droit préférentiel des actionnaires/de l'actionnaire existant(s) de souscrire les nouvelles actions à émettre.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société peuvent être augmentés ou réduits par une résolution des Actionnaires adoptée aux conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra accepter d'émettre des Actions en contrepartie d'un apport en nature de valeurs ou autres avoirs, en observant les dispositions édictées par la loi et les règlements luxembourgeois à condition que ces valeurs ou autres avoirs soient compatibles avec les objectifs et la stratégie d'investissement de la Société. Un rapport d'évaluation portant sur les valeurs ou autres avoirs apportés sera présenté au Conseil d'Administration par le réviseur d'entreprises de la Société (le «Réviseur»).

Les coûts encourus par suite d'un apport en nature de valeurs ou d'autres avoirs éligibles seront à charge du souscripteur concerné.

Art. 7. Sous-Fonds. Le Conseil d'Administration peut, à tout moment, dans le cadre du capital autorisé, émettre des Actions correspondant à différentes classes, chacune d'entre elles correspondant à une partie distincte ou à un "sous-fonds" de la valeur nette d'inventaire de la Société (ci-après "Sous-Fonds"), qui devra être identifié par des lettres, dans l'ordre alphabétique, complété, le cas échéant, par une référence à sa politique d'investissement, ainsi que le Conseil d'Administration peut le décider le cas échéant. Le Conseil d'Administration peut limiter ou étendre leur durée de vie s'il le juge nécessaire.

Entre les actionnaires, chaque portefeuille d'actifs devra être investi pour le bénéfice exclusif du ou des Sous-Fonds concerné(s). La Société devra être considérée comme étant une seule entité. Cependant, eu égard aux parties tierces, en particulier eu égard aux créanciers de la Société, chaque Sous-Fonds devra être exclusivement responsable pour tout le passif lui étant attribuable.

Le Conseil d'Administration, agissant dans le meilleur intérêt de la Société, peut décider, conformément à la manière décrite dans le Mémoire, que tout ou partie des actifs de deux ou plusieurs Sous-Fonds soient co-gérés sur une base unie ou divisée.

Afin de déterminer le capital de la Société, les actifs nets attribuables à chaque Sous-Fonds devront, s'ils ne sont pas exprimés en US Dollars (USD), être convertis en US Dollars (USD) et le capital devra être le total des actifs nets de tous les Sous-Fonds et toutes les classes d'Actions.

Art. 8. Actions. Les Actions sont exclusivement réservées aux investisseurs éligibles au sens de l'article 2 de la Loi FIS.

Toutes les Actions seront émises sous forme nominative.

Des fractions d'Actions peuvent être émises jusqu'à trois décimales et confèrent des droits proportionnels à la fraction d'une Action qu'elles représentent mais ne confèrent pas de droit de vote sauf dans la mesure où leur nombre est tel qu'elles représentent une Action entière, auquel cas elles confèrent un droit de vote.

Chaque Action donne droit à une voix à toute assemblée générale des Actionnaires.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si une ou plusieurs Actions sont détenues conjointement ou si la propriété de telle(s) Action(s) est contestée, toutes les personnes revendiquant un droit à de telle(s) Action(s)

doivent désigner un mandataire unique pour représenter de telle(s) Actions à l'égard de la Société. L'absence de désignation d'un tel mandataire entraîne la suspension de tous droits attachés à de telle(s) Action(s).

Toutes les Actions nominatives seront inscrites dans le registre des Actionnaires (le «Registre») qui sera conservé par la Société ou par une entité désignée à cet effet par la Société, sous la responsabilité de la Société. Le Registre contiendra le nom de chaque porteur d'Actions nominatives, sa nationalité, sa résidence, son domicile élu ou son siège social communiqués à la Société, le nombre d'Actions nominatives détenues et les coordonnées bancaires.

Sauf instruction contraire reçue par la Société, celle-ci pourra considérer l'information apparaissant sur le Registre comme correcte et à jour et elle pourra notamment utiliser l'adresse figurant au Registre pour l'envoi d'avis et d'annonces, et les coordonnées bancaires figurant au Registre pour procéder à des paiements.

L'inscription du nom de l'Actionnaire dans le Registre établit son droit de propriété sur lesdites Actions nominatives. Des certificats d'Action nominatifs pourront être émis à la discrétion du Conseil d'Administration.

Art. 9. Transfert d'Actions. Les Actions ne peuvent être transférée, nanties ou cédées qu'aux investisseurs éligibles au sens de l'article 2 de la Loi FIS et sous réserve de l'accord écrit du Conseil d'Administration, qui ne pourra pas refuser un tel accord de manière déraisonnable.

Tout transfert ou cession d'Actions est subordonné à l'acceptation préalable, écrite, totale et sans réserve, par le cessionnaire, de toutes les obligations préexistantes du cédant en vertu du contrat de souscription conclu par celui-ci.

Les transferts d'Actions s'effectueront par inscription du transfert dans le Registre sur délivrance à la Société d'un formulaire de transfert et de tout autre document de transfert satisfaisants pour la Société, accompagnés, le cas échéant, des certificats d'Actions émis.

Art. 10. Rachat des Actions. La Société est de type fermé et, par conséquent, les demandes unilatérales de rachat par les Actionnaires ne peuvent pas être acceptées par la Société, sauf indication contraire dans le Prospectus et les Statuts.

La Société peut néanmoins procéder au rachat d'Actions toutes les fois que le Conseil d'Administration considère qu'un rachat est dans le meilleur intérêt de la Société.

Les Actions peuvent être rachetées sur une base proportionnelle entre les Actionnaires existants par exemple en cas de changement défavorable de la situation économique ou politique.

Les rachats auront lieu conformément aux principes prévus dans le Prospectus et conformément à la Loi sur les sociétés commerciales.

En outre, les Actions peuvent être rachetées de manière forcée si un Actionnaire cesse d'être, ou se trouve ne pas être, un investisseur éligible ou en cas de défaut de paiement d'un Actionnaire. Un tel rachat forcé aura lieu aux conditions prévues dans le Prospectus.

Art. 11. Conversion d'Actions. A moins qu'il en soit déterminé autrement par le Conseil d'Administration pour certaines classes d'Actions ou par rapport à des Sous-Fonds spécifiques dans le Mémoire, les Actionnaires n'ont pas le droit de demander la conversion de tout ou partie de leurs Actions de toute classe d'Actions d'un Sous-Fonds en Actions de même classe d'Actions d'un autre Sous-Fonds ou en Actions d'une autre classe d'Actions de tel ou tel Sous-Fonds.

Le prix de conversion devra être déterminé conformément aux règles et indications fixées par le Conseil d'Administration et reflétées dans le Mémoire.

Si, à la suite de toute demande de conversion, le nombre ou la valeur totale de l'actif net des Actions détenues par tout Actionnaire dans tout Sous-Fonds et/ou classe d'Actions tombe en dessous du nombre ou de la valeur tels que déterminés par le Conseil d'Administration, alors le Conseil d'Administration peut décider que cette demande soit traitée comme une demande de conversion du solde des Actions détenues par l'Actionnaire concerné dans la classe d'Actions en cause.

Art. 12. Calcul de la valeur nette d'inventaire. La valeur nette d'inventaire de la Société (la «Valeur Nette d'Inventaire») est déterminée par l'agent administratif de la Société, sous la responsabilité du Conseil d'Administration, dans la devise de référence de la Société (telle que spécifiée dans le Prospectus), à chaque date d'évaluation telle que plus amplement précisée dans le Prospectus.

La valeur des actifs nets de la Société est égale à la différence entre la valeur de ses actifs bruts et de ses dettes.

La valeur de la Société est déterminée de la façon suivante:

(1) les investissements dans des fonds de private equity (les «Fonds sous-jacents») seront évalués sur base de la dernière valeur nette d'inventaire disponible des Fonds sous-jacents telle que déterminée par les Fonds sous-jacents concernés selon les principes généraux comptables américains et telle qu'auditée par les comptables indépendants des Fonds sous-jacents, à moins que le Conseil d'Administration ne considère que cette valeur n'est pas représentative, auquel cas les avoirs concernés de la Société seront évalués par le Conseil d'Administration sur la base de leur valeur de réalisation raisonnablement prévisible, déterminée avec prudence et de bonne foi;

(2) la valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance et des dividendes en espèces et intérêts déclarés ou venus à échéance tels que précités, mais non encore encaissés, est censée être le montant total de ces avoirs, sauf s'il s'avère improbable que cette valeur puisse

être reçue ou payée intégralement, auquel cas ladite valeur sera déterminée en retranchant un montant estimé adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs;

(3) toutes valeurs mobilières et tous instruments du marché monétaire négociés ou cotés sur une bourse de valeurs ou tout autre marché organisé sont évalués sur base du dernier prix connu, à moins que le Conseil d'Administration ne considère que ce prix n'est pas représentatif, auquel cas la valeur d'un tel avoir sera déterminée sur base de sa valeur de réalisation prévisible que le Conseil d'Administration estimera de bonne foi;

(4) la valeur de tous autres avoirs de la Société sera déterminée sur la base du prix d'acquisition de ceux-ci, y compris tous les coûts, commissions et dépenses relatifs à cette acquisition ou, si le Conseil d'Administration considère que le prix d'acquisition tel que déterminé ci-dessus n'est pas représentatif, sur la base de sa valeur de réalisation raisonnablement prévisible, déterminée avec prudence et de bonne foi.

Pour chaque Sous-Fonds et pour chaque classe d'Actions, la valeur nette d'inventaire par Action sera calculée dans la devise de référence correspondante à chaque Jour d'Evaluation en divisant les actifs nets correspondants au Sous-Fonds donné ou à classe d'Actions concernée (lesquels sont égaux aux actifs moins les dettes afférentes audit Sous-Fonds ou à ladite classe d'Actions) par le nombre d'Actions émises et en circulation dans le Sous-Fonds ou la classe d'Actions concernée.

Les actifs nets de la Société sont égaux à la somme des actifs nets de tous les Sous-Fonds.

Art. 13. Affectation des Actifs et des Dettes entre les Sous-Fonds. Pour la répartition des actifs et des dettes entre les Sous-Fonds, le Conseil d'Administration doit procéder de la manière suivante:

(a) la recette de l'émission de chaque Action de chaque Sous-Fonds est à appliquer, dans les livres de comptes de la Société, aux portefeuilles d'actifs établis pour ce Sous-Fonds, et les actifs et dettes, revenus et dépenses attribuables à ce Sous-Fonds sont appliqués à ce portefeuille sous réserve des dispositions suivantes;

(b) lorsque tout actif provient d'un autre actif, cet actif dérivé est appliqué, dans les livres de comptes de la Société, au même portefeuille que l'actif dont il provient, et à chaque réévaluation d'un actif, l'augmentation ou la diminution de valeur est appliqué au portefeuille concerné;

(c) lorsque la Société contracte une dette reliée à tout actif d'un portefeuille particulier ou à toute action en relation avec un actif d'un portefeuille particulier, cette dette est allouée au portefeuille concerné;

(d) dans le cas où tout actif ou dette de la Société ne peut être considérée comme attribuable à un portefeuille particulier, cet actif ou dette est alloué(e) à tous les portefeuilles en parts égales, ou, si les montants le justifient, au pro rata des valeurs d'actif net des Sous-Fonds concernés;

(e) au paiement de dividendes aux détenteurs d'Actions dans tout Sous-Fonds, la valeur d'actif net de chaque Sous-Fonds sera réduite du montant de ces dividendes.

Art. 14. Suspension du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire. Le Conseil d'Administration peut suspendre la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire tant:

a) qu'il existe une situation d'urgence qui a pour conséquence l'impossibilité pour la Société de disposer ou d'évaluer correctement une partie substantielle de ses avoirs;

b) que les moyens de communication ou de calcul qui sont normalement employés pour déterminer le prix ou la valeur de tout investissement ou le cours en bourse ou sur un autre marché sont hors service; ou

c) lorsque le calcul de la valeur nette d'inventaire des Fonds sous-jacents est suspendu;

d) que tout marché de négociation organisée sur lequel une part substantielle des investissements de la Société est cotée ou échangée est fermé, autrement qu'en raison de congés ordinaires ou lorsque les échanges sur ledit marché font l'objet de restrictions ou d'une suspension.

Art. 15. Conseil d'Administration. La Société sera gérée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres, qui ne devront pas nécessairement être Actionnaires.

Les administrateurs de la Société (les «Administrateurs») sont nommés par les Actionnaires lors d'une assemblée générale des Actionnaires, pour une durée maximale de six (6) ans. Les Actionnaires déterminent également la durée du mandat, la rémunération et le nombre des Administrateurs.

Tout Administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif et être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des Actionnaires.

Si une personne morale est nommée Administrateur de la Société, elle doit désigner un représentant permanent qui exercera ce rôle au nom et pour le compte de cette personne morale. Ladite personne morale ne peut révoquer son représentant permanent que si elle désigne son remplaçant dans le même temps.

En cas de vacance d'un poste au Conseil d'Administration, les Administrateurs restants peuvent y pourvoir provisoirement. Les Actionnaires prendront une décision finale concernant cette nomination lors de la prochaine assemblée générale.

Art. 16. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration choisira un président parmi ses membres. Il pourra désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui dressera et conservera les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées générales des Actionnaires.

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du président ou de deux Administrateurs au lieu indiqué dans la convocation à la réunion.

Le président présidera les réunions du Conseil d'Administration et les assemblées générales des Actionnaires. En son absence, les Administrateurs ou les Actionnaires désignent à la majorité un autre Administrateur ou, lorsqu'il s'agit d'une assemblée générale d'Actionnaires, toute autre personne pour assumer la présidence de telles réunions ou assemblées.

Une convocation écrite à toute réunion du Conseil d'Administration sera donnée à tous les Administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour ladite réunion, sauf s'il y a urgence auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation à ladite réunion. Il pourra être renoncé à cette convocation moyennant assentiment de chaque Administrateur par écrit, par télégramme, télex, télécopieur, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Aucune convocation séparée ne sera requise pour les réunions se tenant aux heures et lieux préalablement déterminés dans une résolution adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout Administrateur pourra se faire représenter à une réunion en désignant par écrit, par télégramme, par télex, par télécopieur, par courrier électronique ou par tout autre moyen de communication similaire, un autre Administrateur comme son représentant. Un Administrateur peut représenter plusieurs Administrateurs.

Tout Administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, vidéoconférence ou autres moyens de communication similaires permettant à chaque participant à la réunion de s'entendre mutuellement sans interruption et de participer effectivement à la réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à cette réunion. Une réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée avoir eu lieu au siège social de la Société.

Les Administrateurs ne pourront agir que dans le cadre de réunions du Conseil d'Administration dûment convoquées, sauf en cas de renonciation régulière à la convocation.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des Administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration.

Les décisions sont prises à la majorité des Administrateurs présents ou représentés à la réunion du Conseil d'Administration. En cas d'égalité des votes pour ou contre une résolution, le président de la réunion disposera d'un vote prépondérant.

Les résolutions du Conseil d'Administration seront enregistrées dans des procès-verbaux signées par le président de la réunion ou par deux Administrateurs. Des copies d'extraits de ces procès-verbaux destinées à être produites dans une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement signées par le président de la réunion ou par deux Administrateurs.

Des résolutions écrites approuvées et signées par tous les Administrateurs auront le même effet que les résolutions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration. Chaque Administrateur doit approuver une telle résolution par écrit, par télégramme, par télex, par télécopieur, par courrier électronique ou par tout autre moyen de communication similaire.

Art. 17. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la Société dans la limite de, et d'approuver toute transaction conforme à, l'objet social de la Société.

Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Actionnaires par la loi ou par les Statuts sont de la compétence du Conseil d'Administration.

En vertu de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, la gestion journalière de la Société, de même que sa représentation dans ce cadre peut être déléguée à un ou plusieurs administrateur(s), directeur(s), manager(s) ou autre(s) fondé(s) de pouvoir, Actionnaire(s) ou non, agissant seul ou conjointement. Leur nomination, révocation et pouvoirs sont arrêtés par une résolution du Conseil d'Administration.

Art. 18. Pouvoirs de signature. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature conjointe ou individuelle de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir aura été délégué par le Conseil d'Administration.

Les Administrateurs ne peuvent pas engager la Société par leur seule signature, sauf à ce qu'ils y aient été spécialement autorisés par une résolution du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut consentir un mandat par acte authentique ou sous seing privé.

Art. 19. Conflits d'intérêts. Aucun contrat et aucune transaction que la Société pourrait conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou dirigeants de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'ils en soient administrateur, associé, dirigeant ou employé.

L'Administrateur ou le dirigeant de la Société qui est aussi administrateur, dirigeant ou employé d'une société ou d'une firme avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires, ne sera pas par là même privé du droit de délibérer et de voter ou d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires.

Au cas où, dans quelque affaire de la Société, un Administrateur ou un dirigeant de la Société aurait un intérêt opposé aux intérêts de la Société, il devra informer le Conseil d'Administration de cet intérêt opposé et ne délibérera et ne

prendra pas part au vote sur cette affaire, et rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt opposé de l'Administrateur ou du dirigeant à la prochaine assemblée des Actionnaires.

Le terme «intérêt opposé», tel qu'utilisé à la phrase précédente, ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec des personnes, sociétés ou entités telles que le Conseil d'Administration pourra le décider discrétionnairement de temps à autre.

Art. 20. Indemnisation des Administrateurs. La Société doit indemniser tout Administrateur ou dirigeant, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, de toute dépense raisonnablement occasionnées par toutes actions ou procès auxquels il aura été partie en sa qualité d'Administrateur ou de dirigeant de la Société ou pour avoir été, à la demande la Société, administrateur ou dirigeant de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et par laquelle il ne serait pas en droit d'être indemnisé, sauf le cas où dans pareilles actions ou procès il serait finalement condamné pour faute lourde ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, l'indemnisation ne sera accordée relativement à telles affaires couvertes par l'arrangement que si la personne à indemniser n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Ce droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits auxquels il peut bénéficier.

Art. 21. Assemblée générale des Actionnaires. L'assemblée générale des Actionnaires représente tous les Actionnaires de la Société. Les résolutions prises s'imposent à tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, réaliser ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Dans le cas où la Société n'a qu'un Actionnaire, celui-ci exerce tous les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des Actionnaires.

Les assemblées générales des Actionnaires se réuniront sur convocation du Conseil d'Administration. Une assemblée doit également être convoquée à la demande d'Actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société. Les Actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de l'assemblée générale des Actionnaires. La requête en est adressée au siège social de la Société par un courrier recommandé au plus tard cinq (5) jours avant la date de l'assemblée.

L'assemblée générale annuelle se tiendra le 3^e mercredi du mois de juin à 14 heures au siège social de la Société ou à tout autre lieu à Luxembourg, tel que spécifié dans la convocation. Si ce jour n'est pas un jour où les banques sont ouvertes pour activité normale à Luxembourg et/ou à New York (un «Jour Ouvrable»), l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier Jour Ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales d'Actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les convocations respectives.

Les assemblées générales d'Actionnaires seront convoquées en vertu d'une convocation énonçant l'ordre du jour envoyée par courrier recommandé au moins huit (8) jours avant l'assemblée à chaque Actionnaire à son adresse telle qu'indiquée au Registre. La distribution d'une telle convocation aux Actionnaires nominatifs ne doit pas être justifiée à l'assemblée. L'ordre du jour sera préparé par le Conseil d'Administration sauf si l'assemblée est convoquée par demande écrite d'Actionnaires, auquel cas le Conseil d'Administration peut préparer un ordre du jour supplémentaire.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent se considérer comme dûment convoqués et avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour, l'assemblée générale des Actionnaires peut avoir lieu sans convocation.

Le Conseil d'administration peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les Actionnaires afin d'assister aux assemblées générales d'Actionnaires.

Chaque Action donne droit à une voix, conformément à la loi luxembourgeoise et aux Statuts.

Un Actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des Actionnaires par un mandataire qui n'a pas besoin d'être Actionnaire et qui peut être Administrateur de la Société en lui conférant un pouvoir écrit.

Tout Actionnaire prenant part à une assemblée au moyen de vidéoconférence ou tout autre moyen de communication permettant son identification est réputé être présent pour le décompte du quorum et des voix. Les moyens de communication employés doivent permettre à tous les participants à l'assemblée de s'entendre mutuellement sans interruption et de participer effectivement à l'assemblée.

Chaque Actionnaires peut voter au moyen de bulletins de vote envoyés par la poste ou par fax au siège social de la Société ou à l'adresse spécifiée dans la convocation. Les Actionnaires peuvent utiliser uniquement les bulletins de vote fournis par la Société et contenant au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, la proposition soumise à la décision de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition trois cases permettant à l'Actionnaire de voter en faveur de, ou contre, ou de s'abstenir de voter sur chaque proposition en cochant la case appropriée.

Les bulletins de vote ne permettant d'établir ni un vote en faveur, ni le rejet d'une résolution proposée, ni une abstention sont nuls. La Société ne prendra en compte que les bulletins de vote qui lui sont parvenus avant l'assemblée générale à laquelle ils se rapportent.

Sauf indication contraire, légale ou statutaire, les résolutions de toute assemblée générale des Actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des suffrages valablement exprimés.

Toute résolution prise par une assemblée générale d'Actionnaires visant à modifier les Statuts devront réunir (i) un quorum de présence de cinquante (50) pour cent du capital social et si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, alors il n'y aura aucune exigence de quorum lors de l'assemblée ajournée et (ii) une majorité d'au moins deux tiers (2/3) des suffrages valablement exprimés.

Art. 22. Assemblée Générale dans un Sous-Fonds ou dans une Classe d'Actions. Chaque modification des présents Statuts entraînant une variation des droits des détenteurs d'Actions d'un Sous-Fonds ou d'une classe d'Actions doit être approuvée par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires et par une résolution de l'/des assemblée(s) distincte(s) des détenteurs d'Actions du/des Sous-Fonds ou classe(s) d'Actions concerné(s).

Les dispositions de l'article 21 s'appliquent, mutatis mutandis, à ces assemblées générales.

A moins que la loi ou les Statuts en disposent autrement, les résolutions de l'assemblée générale des Actionnaires d'un Sous-Fonds ou d'une classe d'Actions sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Art. 23. Résiliation et Fusion de Sous-Fonds ou Classes d'Actions. La résiliation et la fusion de Sous-Fonds ou Classes d'actions doivent être réalisées conformément à la Loi sur les sociétés commerciales et à la loi FIS.

Art. 24. Dépositaire. La Société conclura un contrat de banque dépositaire avec un établissement bancaire luxembourgeois (le «Dépositaire») répondant aux conditions prévues par la Loi FIS.

Conformément aux pratiques bancaires habituelles, le Dépositaire peut, sous sa responsabilité et de bonne foi, confier auprès d'autres établissements bancaires ou intermédiaires financiers, tout ou partie des avoirs qui lui ont été confiés.

Les valeurs, espèces et autres avoirs autorisés de la Société seront détenus en dépôt par ou au nom du Dépositaire, qui sera tenu des obligations et devoirs mis à sa charge par la Loi SIF.

Si le Dépositaire désire se retirer, le Conseil d'Administration s'efforcera de trouver un remplaçant dans un délai de deux mois à compter de l'entrée en vigueur d'un tel retrait. Jusqu'à la date de son remplacement, qui doit avoir lieu au cours de cette période de deux mois, le Dépositaire est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne préservation des intérêts des Actionnaires.

Le Conseil d'Administration peut mettre fin aux fonctions du Dépositaire mais ne pourra révoquer le Dépositaire que si un nouveau dépositaire a été désigné en vue d'agir à la place du Dépositaire.

Les fonctions du Dépositaire prennent respectivement fin:

(a) en cas de retrait du Dépositaire intervenu de sa propre initiative ou de celle de la Société; en attendant son remplacement qui doit avoir lieu dans les deux mois, le Dépositaire doit prendre toutes les mesures nécessaires pour préserver les intérêts des Actionnaires de la Société;

(b) lorsque le Dépositaire ou la Société a été déclaré en faillite, a été admis au bénéfice du concordat, du sursis de paiement, de la gestion contrôlée ou d'une mesure analogue ou mis en liquidation;

(c) lorsque l'Autorité de Surveillance Luxembourgeoise retire son agrément à la Société ou au Dépositaire.

Art. 25. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et prend fin le trente et un décembre de la même année.

Art. 26. Rapport annuel. La Société publie un rapport annuel dans les six (6) mois à compter de la fin de l'exercice social concerné.

Art. 27. Réviseur. Le rapport du Réviseur et, le cas échéant, ses réserves font partie intégrante de chaque rapport annuel.

Le Réviseur doit, entre autres obligations, notifier rapidement à la CSSF tout fait ou décision dont le Réviseur a pris connaissance en effectuant l'audit de l'information comptable contenue dans le rapport annuel de la Société ou tout autre problème légal concernant la Société, si ce fait ou cette décision est de nature à constituer une violation significative de la Loi SIF ou des règlements adoptés en exécution de cette loi, ou à affecter la continuité de la Société, ou à entraîner un refus de certifier les comptes ou l'émission de réserves à leur propos.

Le Réviseur a des obligations étendues d'information et de notification à la CSSF qui peuvent obliger le Réviseur à exercer le contrôle sur un ou plusieurs aspects des activités et opérations de la Société.

Art. 28. Distributions. Cinq pour cent (5%) du résultat net de la Société seront alloués à la réserve légale de la Société. Cette mise en réserve cessera d'être obligatoire dès et tant que le montant des sommes ainsi mises en réserve s'élève à dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société tel que fixé à l'article 6 ci-dessus ou tel que augmenté ou réduit de temps à autre comme prévu à l'article 6 ci-dessus.

L'assemblée générale des Actionnaires, sur recommandation du Conseil d'Administration, décide de l'emploi du solde du résultat net.

La distribution d'un acompte sur dividende peut être décidée par le Conseil d'Administration conformément à la Loi sur les sociétés commerciales.

Aucune distribution de dividendes ne pourra avoir lieu lorsque l'actif total de la Société tel qu'établi dans ses comptes annuels, à la date de fin du dernier exercice social, sont ou se trouveraient être, du fait d'une telle distribution, inférieur à une fois et demi le passif total de la Société à l'égard de ses créanciers tel qu'établi dans lesdits comptes annuels.

Art. 29. Dissolution - Liquidation. La dissolution de la Société peut être décidée à tout moment par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires statuant aux conditions de quorum et majorité requises pour la modification des Statuts.

Toutes les fois que le capital social devient inférieur aux deux tiers du capital minimum énoncé à l'article 6 ci-dessus, le Conseil d'Administration doit soumettre la question de la dissolution de la Société à l'assemblée générale des Actionnaires. L'assemblée générale des Actionnaires se prononce à la majorité simple des votes des Actions représentées, sans condition de quorum.

La question de la dissolution de la Société doit être également soumise à l'assemblée générale des Actionnaires toutes les fois que le capital social devient inférieur au quart du capital minimum tel qu'énoncé à l'article 6 des Statuts. En pareil cas, l'assemblée générale des Actionnaires est tenue sans condition de quorum et la dissolution peut être décidée par les Actionnaires à la majorité d'un quart des votes des Actions représentées.

L'assemblée doit être convoquée dans les quarante jours du constat de la diminution du capital social de la Société en dessous des deux tiers ou du quart du capital légal minimum, le cas échéant.

En cas de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, nommé(s) par l'assemblée générale des Actionnaires qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf s'il en est stipulé autrement, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement du passif sera partagé entre les Actionnaires selon la politique de distribution décrite dans le Prospectus.

Art. 30. Loi applicable. Toutes les matières non régies par les Statuts seront soumises aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de la Loi SIF, telles que ces lois ont été ou seront modifiées de temps à autre.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que, sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du comparant, le texte anglais fera foi en cas de divergences entre les deux.

L'acte ayant été lu aux personnes comparantes, toutes connues du notaire par leur nom, prénom, état civil et résidence, ces mêmes personnes ont signé avec nous, notaire, le présent acte, aucun actionnaire n'ayant souhaité signer.

Signé: J-C. CHARLES, B. DUVIEUSART, N. GOULET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juillet 2008. Relation: LAC/2008/31302. — Reçu douze euros (12 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008110978/242/1147.

(080128971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

Lmproject S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6491 Echternach, 4, rue des Tanneurs.

R.C.S. Luxembourg B 132.861.

Le bilan au 31/12/2007 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12.08.08.

Signature.

Référence de publication: 2008109240/510/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT03529. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

J.M.W. Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4037 Esch-sur-Alzette, 13, rue Bolivar.

R.C.S. Luxembourg B 76.261.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 22 août 2008.
2M CONSULTANT SARL
13, Rue Bolivar, L-4037 Esch/Alzette
Cabinet comptable et fiscal
Signature

Référence de publication: 2008109216/612/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02578. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080126601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Valexpert S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 79.318.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008109263/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT09692. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080126143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

HBP Muelheim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 114.748.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008109259/5499/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT09973. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080126159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Quinlan Private Residential II Client Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 131.662.

La nouvelle adresse professionnelle des gérants de catégorie A. Matthew Charles Fleming et Ronan O'Donoghue est
au 8, Raglan Road, DUBLIN 4 Ballsbridge, Irlande.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008109433/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT09811. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080125939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Poele de Carotte S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4031 Esch-sur-Alzette, 58, rue Zénon Bernard.
R.C.S. Luxembourg B 129.137.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 22 août 2008.
2M CONSULTANT SARL
13, rue Bolivar, L-4037 Esch/Alzette
Cabinet comptable et fiscal
Signature

Référence de publication: 2008109221/612/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02582. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Fashion Investment Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 86.263.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008109264/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT09690. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

SKVG.Com S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 22, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 89.145.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 22 août 2008.
2M CONSULTANT SARL
13, rue Bolivar, L-4037 Esch/Alzette
Cabinet comptable et fiscal
Signature

Référence de publication: 2008109222/612/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02583. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Falcione Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 86.931.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 21 juillet 2008

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société FALCIONE FINANCE S.A. tenue le 21 juillet 2008, que:

1. L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

2. L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Marco CAMERONI, de son poste de Président et Administrateur, avec effet immédiat.

3. L'Assemblée nomme:

- M^e Aloyse MAY, né à Strasbourg (France) le 16 juillet 1954 et demeurant professionnellement au 41, av. de la Liberté à L-1930 Luxembourg, en Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

avec effet à dater de la présente Assemblée.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signatures
Le domiciliataire

Référence de publication: 2008109333/5387/25.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2008, réf. LSO-CT04975. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Farcom Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 82.513.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/08/08.

Signature.

Référence de publication: 2008109247/318/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09159. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

JPMorgan European Property Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 128.911.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008109262/5499/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT09967. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

La-Fonte International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 111.637.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 23 juillet 2008

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société LA-FONTE INTERNATIONAL S.A. tenue le 23 juillet 2008, que:

1. L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 8 -10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

2. L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Marco CAMERONI, de son poste de Président et Administrateur, avec effet immédiat.

3. L'Assemblée nomme:

- M. Pier Luigi TOMASSI, né à Rome (Italie) le 22 février 1949 et demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration.

avec effet à dater de la présente Assemblée.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2010.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Le domiciliataire

Référence de publication: 2008109335/5387/25.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT05820. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Petrona Tower S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 114.945.

—
Extrait des résolutions adoptées en date du 30 juillet 2008, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société

- La démission de Monsieur Jean-Bernard ZEIMET de son mandat d'administrateur de la Société a été acceptée.
- Monsieur Thierry TRIBOULOT, employé privé, né à Villers-Semeuse (France), le 2 avril 1973, résidant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, a été nommé administrateur de la Société avec effet au 30 juillet 2008 jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en l'année 2012.

Pour publication et réquisition
PETRONA TOWER S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008109416/1211/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT08854. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Belliard Strategies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 112.763.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008109265/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT09688. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Pygmalux Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 82.414.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008109266/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT09687. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.
